

Facilitation d'engagements pour la biodiversité Tunisie

Analyse approfondie en vue de l'engagement des acteurs du secteur des industries agricoles et alimentaires et du secteur des industries extractives

dans la conservation de la hiediversité

Rapport final

Novembre 2022





Siège social:

2480 L'Occitane - Regent Park 1 - Bât 2 - 31670 Labège - France Tél. 33 (0)5 61 73 62 62 - Fax. 33 (0)5 61 73 62 90 www.oreade-breche.fr

Agence en charge de la mission :

Agence Ouest 5, rue des Eoliennes – 17220 Saint-Médard d'Aunis Tél: 05 46 35 91 86 – Fax: 05 46 35 87 94 contact: s.rivain@oreade-breche.fr

SAS au capital de 50000€

TVA CEE 86 385 117 023 00023 - APE 7112B - NAF 142C SIRET/SIREN: 385 117 023 00049 (siège) / agence 0007

TABLE DES MATIERES

1	9		
	1.1		9
	1.2		9
	1.3	2	
	1.4	$\frac{2}{2}$	
	1.5	25	
2	33		
	2.1	33	3
	2.2	3-2	
	2.3	38	
	2.4	39	9
	2.5	39	9
	4.5		
3	45		
	3.1	4:	
	3.2	55	5
4	60		
4			
	4.1	60	
	4.2	60	
	4.3	62	2
5	64		
	5.1	64	
	5.2	6	/
6	69		
			0
	6.1	69	
	6.2 6.3	69 73	
	0.5	,	נ
7	76		
	7.1	76	6
	7.1	70	
	7.3	7	
	7.4	7'	
8	78		

Table des figures

Figure 1 - Logique d'actions territoriales pouvant être menées sur un impluvium pour conserver la qualité de l'eau et la biodiversité 10 Figure 2 - Hiérarchie de compensation montrant le lien entre les ambitions pour la biodiversité, les efforts de gestion et le niveau de biodiversité conduisant jusqu'à un impact net positif. Figure 3 - Matrice Importance des impacts x importance pour les parties prenantes de la filière des cimenteries (source : SECIL, maison mère des Ciments de Gabès) 11 Figure 4: Analyse CATWOE du processus de réduction de la pression sur la biodiversité par l'engagement volontaire des acteurs 15 Figure 5 : Zone de pression sur la biodiversité, localisation des unités de productions d'eau minerale et territoires cibles ; (Sources Oréade-breche, Rapport de lancement Jan 2022) Figure 6 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique de Kairouan 18 Figure 7 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique de Sidi bouzid Figure 8 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique au kef 19 Figure 9 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique de Zaghouan Figure 10: Ressources en eaux souterraines et évolution de l'exploitation des nappes profondes dans les quatre territoires sélectionnés (Source : Annuaire d'exploitation des nappes profondes 2020 DGRE-MARHP) 20 Figure 11: Nombre de forages non autorisés estimés dans les zones cibles 20 Figure 12: Système aquifer Hajeb Jelma (Sidi Bouzid-Kairouan) 21 Figure 13 : Carte conceptuelle des parties prenantes concernées par la conception et l'implémentation des accords volontaires Figure 14: Réseau d'acteur & relations 27 Figure 15: Intérêt influence des Acteurs & Bénéficiaires du processus 28 Figure 16 : Répartition des marques producteurs en fonction des nappes 29 Figure 17 : Ressources révélées des parties prenantes interviewées 30 Figure 18: Position des ONG par rapport au projet 31 Figure 19 : La chaîne de production du ciment 32 Figure 20 : Carte de localisation des principales cimenteries en lien avec des zones à enjeux biodiversité 33 Figure 21 : le cycle d'autorisation et d'exploitation d'une carrière industrielle 36 Figure 22 : Carte conceptuelle des parties prenantes concernées par la conception et l'implémentation des accords volontaires 40 Figure 23 : Positionnement des acteurs en termes d'influence et d'intérêt en matière de sauvegarde de la biodiversité dans la filière des cimenteries 42 Figure 24: Les solutions fondées sur la nature -IUCN) 43 Figure 25 : Les actions des Maison des Eaux Minérales Naturelles en faveur de la Biodiversité Locale Figure 26 Stratégie et actions en faveur de la biodiversité du groupe SPA, Belgique 51 Table des tableaux Tableau 1: Ressources des Acteurs 15 Tableau 2 : Sociétés de production d'eau minérale naturelle conditionnée exploitant les eaux souterraines des zones cibles Tableau 3 : Rôle des parties prenantes dans le processus de transformation 25 Tableau 4 : Les associations parties prenantes de la filière 30 Tableau 5 : Rôle des parties prenantes dans le processus de transformation 39 Tableau 6 : Synthèse de l'implication des acteurs en matière de sauvegarde de la biodiversité 41 Tableau 7 : Intérêt et influence des parties prenantes de la filière Ciment 42 Table des encadrés Encadré 1: Thématiques abordées pendant les consultations des parties prenantes 24 Encadré 2 : La filière ciment en quelques chiffres 32 Encadré 3 : Cadre de la consultations des parties prenantes 38 Encadré 4 : Actions et impacts de la Maison des Eaux Minérales Naturelles 43 Table des annexes Annexe 1 : Liste des acteurs interviewés de la filière eaux minérales 72 Annexe 2 : Programme et conduite des Focus groupes 73 Annexe 3 : Liste des entretiens de la filière ciment 81 Annexe 4 : Cadre des entretiens menées dans la filière ciment 82

ACRONYMES

AAG Association Abel Granier

ADAS Association de Développement Actif de Sejnane

AED Association Eau et Développement

ANPE Agence de Protection de l'Environnement
ANGED Agence Nationale de Gestion des Déchets

APNEK Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan

ATAE Association Tunisienne d'Agriculture Environnementale

ATBiodiversité Association Tunisienne de Développement, de Biodiversité et protection Civile

BIRH Bureau de l'Inventaire et des Recherches Hydrauliques

BNA Banque Nationale Agricole

CCC Commission consultative des carrières

CITET Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis

CL Collectivité locale

CRDA Commissariat Régional au Développement Agricole
CROP Commission Régionale des Organismes Professionnels

CTV Cellule territoriale de vulgarisation

DCE Direction des Carrières et des Explosifs

DGACTA Direction de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles

DGEQV Direction Générale de l'environnement et de la qualité de la vie

DGF Direction générale des forêts

DHMPE Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement

DGRE Direction Générale des Ressources en Eaux

DGGREE Direction Générale du Génie Rural et de L'Exploitation des Eaux

EIE Etude d'impact sur l'environnement

EU European union

FAD Fond Africain de Développement

GDA Groupement de Développement dans le secteur de l'Agriculture et de la pêche

GDA EP GDA eau potable

GIZ Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

INSAF Association INSAF El Kef pour le développement durable

MEnv Ministère de Environnement

MARHP Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche

MS Ministère de la Santé

ME Ministère de l'Education

MESRS Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

OIM Organisation Internationale pour les Migrations

ONTH Office national du Thermalisme et de l'Hydrothérapie

ONAS Office National de l'Assainissement

ONG Organisation Non Gouvernementale

OTEDD Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement Durable

PAM Programme Alimentaire Mondial

PNUD Programme des nations unies pour le développement

RSE Responsabilité Sociale des Entreprises

SC Société civile

SONEDE Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux

SMSA Sociétés Mutuelles des Services Agricoles
STEG Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz

UGTT Union Générale Tunisienne du Travail

UTAP Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

UTICA Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

WWF World Wildlife Fund

1 La cartographie des acteurs

1.1 Introduction

Ce rapport s'inscrit dans la démarche visant à co-construire des accords volontaires avec 2 filières de l'économie tunisienne.

Il vient compléter l'analyse approfondie de chacune de filière (L3) commencée dans le rapport de lancement (L1) à laquelle s'ajoute la cartographie des acteurs (L2) et l'inventaire de bonnes pratiques en faveur de la biodiversité au niveau international. Cette analyse de chacune des filières se poursuit tout au long du processus de dialogue.

Ce travail est préalable à l'instauration du dialogue multi-acteurs qui sera entrepris dans une étape subséquente à cette mission. Cette étape est la première étape du processus d'engagement des parties prenantes, dans la conception et la mise en œuvre des accords volontaires, en vue de baisser la pression anthropique sur la biodiversité.

L'objectif de cette phase a été d'identifier et de caractériser les différents acteurs liés à ces secteurs économiques afin de mieux comprendre leur degré d'intérêt, de motivation ou de potentielle implication dans l'accompagnement au changement qui pourrait être engendré par l'élaboration des accords volontaires et leur mise en œuvre.

La cartographie des acteurs ainsi réalisée va permettre de mieux conduire la phase de concertation qui est le préalable à la rédaction des accords volontaires.

Enfin, un inventaire des bonnes pratiques en matière de biodiversité au sein de ces 2 filières dans différents pays a été fait. Ces exemples permettent d'avoir un échantillon d'exemple de ce qui peut être fait de façon opérationnelle, pragmatique et réaliste pour participer à la lutte contre l'érosion de la biodiversité.

1.2 Rappel de la logique du choix des 2 filières retenues pour l'élaboration des accords volontaires sectoriels

Le choix des 2 filières, outre qu'il s'est appuyé sur des critères permettant d'espérer une adhésion des entreprises à la démarche de Biodev2030, a également reposé sur 2 approches différentes et complémentaires.

1.2.1 Une approche territoriale permettant d'inclure de nombreux acteurs dans des mécanismes d'adaptation

La filière des eaux minérales n'est pas particulièrement responsable de l'érosion de la biodiversité. Cependant, elle a un intérêt majeur à s'assurer que l'usage du territoire des impluvium dont dépend la qualité de la ressource en eau (donc la pérennité économique des entreprises) soit assuré de la mise en œuvre de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement.

Ainsi, les entreprises d'eau minérale peuvent jouer un rôle fédérateur et de levier pour sensibiliser les acteurs économiques, les collectivités et les habitants a l'importance de la conservation de la biodiversité et à la mise en œuvre de bonnes pratiques. Comme la carte du chapitre 5.1 le montre, 17 des unités d'embouteillage (59 % des unités) sont situées dans 6 zones du territoire où les enjeux de réduction des pressions et des menaces sont importants (selon les cartes STAR_IUCN produites dans le rapport de phase 1).

Les autres filières de l'agriculture intensive telles que l'huile d'olive, la production de tomates (en particulier pour la sauce tomate) ou les productions issues du maraichage ou de l'arboriculture, participent à l'érosion de la biodiversité mais les effets des accords volontaires comme ceux recherchés par Biodev2030 auraient des effets plus limités sur la biodiversité :

L'huile d'olive est une culture qui utilise de plus en plus des variétés exotiques d'oliviers (altération du patrimoine génétique national) et qui a des pratiques intensives de désherbage et de traitements des cultures. Une partie des cultures actuelles sont menées en agriculture biologique et cette tendance devrait se renforcer dans les années à venir pour faire face à la demande toujours grandissante de produits bio, en particulier pour l'exportation. Un accord volontaire ne parviendra pas à faire beaucoup mieux que de soutenir cette tendance. D'autres moyens peuvent être utilisés pour accroître les surfaces en

agriculture biologique, en particulier par le marché, par des incitations publiques, voire par des soutiens apportés par des projets financés par des bailleurs de fonds (AFD, GiZ, etc.).

- La filière de la tomate et de la transformation des produits en sauce tomate est une filière de production également très intensive (engrais, pesticides, forte consommation d'eau) et majoritairement sous serre dans des zones péri-urbaines, proches des centres de transformation, où la biodiversité est déjà fortement dégradée. C'est également une culture très saisonnière. La capacité de cette filière à évoluer vers un mode de production plus naturelle (c'est-à-dire hors serre) est aussi faible qu'incertaine. Au mieux, des possibilités de production, en agriculture biologique peuvent apparaître.
- Il en est de même, pour les productions maraichères et de l'arboriculture. Ces cultures sont de plus produites par une multitude de petits producteurs qui sont difficilement mobilisables individuellement.

L'intérêt de la filière des eaux minérales est de permettre de mobiliser les producteurs d'eau autour d'un accord volontaire pour la protection de leurs impluvium et ainsi de développer des actions qui vont avoir des effets sur les filières agricoles du territoire (donc éventuellement des producteurs d'huiles d'olive, des maraichers, des éleveurs, etc.), sur d'autres filières industrielles locales potentiellement polluantes, voire sur les collectivités locales (en particulier pour la gestion de l'assainissement des eaux usées). On voit ainsi clairement l'importance que pourrait avoir ces accords volontaires territoriaux pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

La filière des eaux minérales est un secteur économique dynamique et important en Tunisie (4ème consommateur mondiale). Certaines sociétés ont des liens avec des sociétés internationales qui sont elles-mêmes déjà engagées dans des démarches de RSE et de lutte contre le changement climatique ou la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Il y a donc des capacités d'évolution au sein de cette filière.

Les exemples d'approches territoriales exposées pendant le COPIL montrent tout l'intérêt de cette approche pour mettre en œuvre des solutions pragmatiques pou lutter durablement contre l'érosion de la biodiversité.

La figure suivante montre les grandes familles d'actions qui peuvent constituer la théorie du changement de ces accords volontaires.



Figure 1 - Logique d'actions territoriales pouvant être menées sur un impluvium pour conserver la qualité de l'eau et la biodiversité

1.2.2 Une approche ciblée orientée vers des mécanismes d'évitement et de compensation

Parmi les filières du secteur des industries extractives, le choix s'est porté sur la filière des cimenteries. Elle est constituée de sociétés importantes, certaines publiques, d'autres filiales de groupes internationaux (Espagne, Portugal, Italie) qui sont eux-mêmes engagés dans des démarches de lutte contre l'érosion de la biodiversité.

Les autres filières économiques de ces secteurs, en particulier le secteur de production des granulats, sont constituées de sociétés plus petites, voire artisanales, peu regroupées au sein d'une représentation professionnelle et avec des capacités d'évolution tant techniques, humaines ou financières plus limitées. Elles

sont très fortement impactantes sur l'environnement et participent fortement à l'érosion de la biodiversité. Les cimenteries peuvent servir d'exemples au niveau national et ainsi pourraient avoir des effets d'entrainement des autres filières vers des bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

La filière des cimenteries à l'opposé dispose de plusieurs atouts pour construire des accords volontaires :

- Une filière regroupée au sein d'une représentation professionnelle (UTICA);
- Des engagements pris en faveur du développement durable au travers d'une charte (2007, renouvelée en 2019);
- ministère de l'Industrie, la Direction des carrières et des explosifs au sein de la Direction Générale des Ponts et Chaussées au Ministère de l'Equipement et de l'habitat et l'ANPE d'engager cette filière vers une meilleure mise en œuvre des études d'impact sur l'environnement et sur la mise en œuvre des mesures compensatoires. La préparation des accords volontaires peut également permettre de faire évoluer les outils règlementaires au regard des exigences internationales dans ce domaine (séquence ERC, notions d'habitats critiques, gain net de biodiversité, etc.).

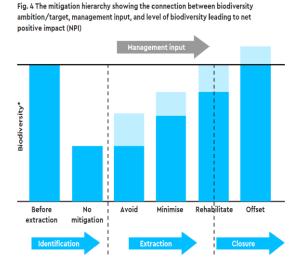


Figure 2 - Hiérarchie de compensation montrant le lien entre les ambitions pour la biodiversité, les efforts de gestion et le niveau de biodiversité conduisant jusqu'à un impact net positif.

De plus, le secteur des cimenteries au niveau international montre une certaine sensibilité à améliorer son image vis-à-vis de ses clients et de la société. C'est dans ce sens que de nombreuses sociétés ainsi que les organisations professionnelles européennes et internationales se sont engagées dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Ces exemples seront des sources d'inspiration pour négocier l'accord volontaire au niveau de cette branche ?

MATERIALITY MATRIX

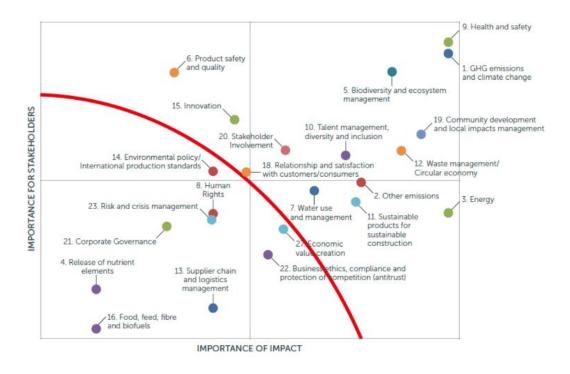


Figure 3 - Matrice Importance des impacts x importance pour les parties prenantes de la filière des cimenteries (source : SECIL, maison mère des Ciments de Gabès)

1.2.3 2 secteurs bien représentatif des pressions qui s'exercent sur la biodiversité en Tunisie

Le secteur des eaux minérales, filière de l'agro-alimentaires, fortement liée à la gestion des territoires et aux pratiques intensives de toutes sortent qui peuvent s'y dérouler et les cimenteries (de l'extraction à la production) sont apparus comme clairement représentatives des pressions exercées sur biodiversité en Tunisie.

Les paragraphes suivants rappellent les principaux résultats issus de la phase 1 sur les effets de ces filières sur l'érosion de la biodiversité.

1.2.3.1 Les bassins versants des captages des eaux minérales

Les bassins versants des captages des eaux minérales (voir tableau 2, page 26) sont des territoires dans lesquels s'exercent principalement des activités agricoles qui en l'absence de bonnes pratiques peuvent être à l'origine de dégradation des conditions écologiques de ces territoires :

• Les cultures de céréales, largement répandues dans tout le pays (36 % de la surface agricole utile (SAU) du pays, MARH, 2020) et représentent des pratiques assez intensives malgré les aléas climatiques (sécheresse en particulier) qui font que dans le Sud, ces cultures ne peuvent se faire systématiquement tous les ans. Les défrichements, la monoculture, l'usages de variétés exotiques et de pesticides, le travail du sol intensif, impacte la faune (avifaune, insectes pollinisateurs, pédofaune, etc.) et la flore (dégradation du cortège des messicoles, perte des variétés locales, etc.). Aux impacts sur la biodiversité de ces pratiques intensives se cumulent les effets des processus érosifs, du développement d'espèces envahissantes le plus souvent spinéscentes (en particulier des Asteraceae) et sans intérêt pastoral, et de la pollution du sol, des nappes, et des aquifères de surface (lacs, barrages, zones humides, etc.).

Les cultures céréalières affichent le plus fort taux de pesticide par culture avec 34%, tandis que les fongicides sont la famille chimique la plus utilisée (37%) devant les insecticides (32%) et les herbicides (25%). En particulier, la culture céréalière étant majoritairement pratiquée au nord du pays, région constituant le principal réservoir de biodiversité en Tunisie, la pollution engendrée touche tous les taxons de la faune et la flore. Le groupe taxonomique le plus touché par les pesticides est celui des insectes, notamment les butineurs comme les diptères, lépidoptères, hyménoptères, coléoptères et insectes coprophages. A long terme, les pesticides peuvent modifier les biotopes naturels, la composition des associations floristiques et ainsi dégrader voire détruire les habitats de la faune. Pour les pollinisateurs comme l'abeille domestique (Apis millifera), de nombreuses observations montrent l'impact des traitements phytosanitaires avec une réduction de la longévité et une mortalité importante : par exemple, des insecticides systémiques comme les néocotinoïdes affectent directement le système nerveux central des insectes. Pour les mammifères et les oiseaux, plusieurs insecticides comme les organophosphorés et les carbamates ont été identifiés comme source d'empoisonnement mortel. L'intoxication peut également être sublétale : des études ont montré l'effet négatif des insecticides sur la reproduction du Bruant cendré, une espèce menacée. La taille de couvain et le poids des oisillons sont également réduits en cas d'intoxication. La rémanence de ces produits peut provoquer une bioaccumulation dans les organismes vivants comme les gros mammifères.

L'élevage (35-40% du PIB agricole de la Tunisie, soit 4-5% du PIB global) se pratique principalement sur des zones semi-arides et arides, caractérisées par une faible résilience et un risque de surpâturage lié à une inadéquation entre la charge de pâturage (nombre d'animaux/ha) et la sensibilité des milieux exploités La pression exercée entraînent une irrégularité de la phytomasse et une fragmentation des habitats, parfois une disparition des espèces herbacées et un accroissement du sol dénué de végétation (conduisant à des phénomènes de désertification ou d'érosion) et au final un appauvrissement de la biodiversité animal (en particulier insectes, papillons, mais également avifaune). Outres les impacts environnementaux dus au surpâturage et aux pollutions par l'azote, le le phosphore et les émissions de gaz à effet de serre (la FAO a estimé que l'élevage est responsable de 18 % des émissions, soit plus que les transports) sont un autre enjeu est celui de la conservation des races locales, véritable patrimoine génétique national et composante importante de la biodiversité. Les races locales sont en effet progressivement remplacées par des races importées telle que la pie noire, dont l'accouplement avec les races locales produit des individus peu adaptés au climat du pays. En parallèle, l'élevage caprin a fait

l'objet d'actions de croisement et d'hybridation qui ont abouti à une acclimatation de la race Damasquine. Au nord du pays, le pâturage est effectué dans les prairies et parcours de forêt. Les graminées sont les principales cibles du surpâturage. La chute du cortège d'espèces graminéennes s'observe dans toute la Tunisie.

- L'arboriculture (oliviers, fruitiers) s'est fortement développée et l'intensification des pratiques ont conduit à :
 - Un accroissement des quantités d'intrants chimiques (insecticides, phytocides, etc.),
 - o L'introduction de variétés étrangères accompagné d'une dispersion de maladies jusqu'alors inconnues en Tunisie comme le feu bactérien du poirier.
 - L'accroissement des surfaces irriguées ;
 - Un travail du sol permanent dans les oliveraies conduit à la suppression des adventices, des messicoles et de leur faune associée. Dans un climat aride, cette méthode est peu adaptée car cette couverture végétale limite la sécheresse des sols et apportent de la matière organique contribuant à leur fertilité.
 - O Des défrichements d'habitats naturels, comme les nappes alfatières dont la superficie s'est restreinte au profit de ces cultures malgré des sols inadaptés à ces productions. Le même phénomène se produit dans le nord du pays avec un défrichement des formations forestières qui représente là encore une grande perte de la biodiversité faunistique comme floristique. Par ailleurs les pratiques intensives évoquées pour la culture de l'olivier (pesticides, irrigations, espèces introduites, etc.) ont les mêmes effets dans les cultures fruitières.

La carte de la répartition des sites d'embouteillage proches des captages croisés avec les données STAR (figure 5 page 17) montre que 5 ou 6 secteurs prioritaires apparaissent au regard des objectifs de limitation des menaces d'érosion de la biodiversité.

L'objectif lors de la cartographie des acteurs et pendant les ateliers sectoriels sera de tenter de caractériser l'occupation de ces territoires pour mieux définir les acteurs présents, les pressions sur le territoire (agricole mais également les autres potentielles au regard de la biodiversité) et les pratiques mises en œuvre. Le recueil de ces infos sera la base permettra de tenter de hiérarchiser ces territoires en fonction de leur degré de naturalité et de leur niveau d'intensification des pratiques. 2 ou 3 territoires types pourront ainsi être retenus comme territoire test pour établir les premiers accords volontaires territoriaux pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.

1.2.3.2 La filière des cimenteries

Les cimenteries (voir page 33) sont plutôt réparties dans la moitié nord du pays (voir carte page 34), la plus au sud étant située proche du golf de Gabés. Selon Achour (2007), en Tunisie, plus de la moitié des carrières industrielles sont en exploitation dans la région du nord du pays, soit environ 51 % de la capacité de production du pays.

La production de ciment est directement liée à l'ouverture de carrières dont les impacts sur la biodiversité sont directs et parfois difficilement réversibles :

- Les carrières sont à l'origine d'une dégradation du paysage, d'importantes modification des équilibres naturels des différents sites exploités et d'une pollution du milieu environnant.
- L'impact varie selon les modes d'exploitation, uniquement mécanique ou avec l'usage d'explosifs dont les effets sont souvent très significatifs (vibrations, glissement des sols, etc.).
- L'abattage des matériaux lors des tirs miniers, des phases d'extraction et de transport sur les sites engendrent des fortes densités de poussières qui se déposent sur la végétation environnante provoquant au minimum des ralentissements de croissance et plus généralement des nécroses sur les feuilles provoquant dépérissement et mort de la flore.
- En dépit des lois et de la règlementation sur les études d'impacts, certaines carrières finissent par dégrader de zones montagneuses parfois proches d'aires protégées, provoquant ainsi une altération de la qualité des habitats environnant, un déplacement de la faune et ainsi un appauvrissement de la biodiversité locale.

- Les impacts sur l'eau sont également importants. Les nappes phréatiques peuvent être polluées par des écoulements des eaux pluviales de lessivage des zones d'extraction et de traitement des matériaux.
- Les poussières accumulées au niveau des retenues d'eau sédimentent au fond de ces retenues, réduisant leur capacité de rétention.
- Après abandon, les carrières sont rarement réhabilitées et sont souvent remplacées par des élevages qui représentent là encore une source de pollutions importante.
- Ces sites peuvent également se transformer en zones de stagnation d'eau et permettre le développement de foyers de moustiques (en particulier du genre Aedes, véritables agents contagieux pour l'homme et les animaux domestiques).
- L'émission de bruits concerne en particulier les carrières de granulats à cause des engins lourds pour l'extraction, des tirs d'explosifs et des opérations de chargement et de transport, Les émissions sonores et les vibrations occasionnés pouvant affecter la faune, notamment en période de reproduction.
- Le croisement des données de localisation des carrières avec les aires protégées et les principaux couloirs migratoires pour l'avifaune, montre des effets potentiels lors des périodes de reproduction et de repos des espèces migratrices. A cela, la trame des carrières participe à la fragmentation du paysage des connectivités entre les habitats.

Ces constats soulignent outre une absence de sensibilité de cette filière vis-à-vis de l'environnement, l'insuffisance des études d'impact et de la mise en œuvre de mesures compensatoires.

La cartographie du croisement de la localisation des cimenteries avec les données STAR (figure 20 page 34) montre clairement que 4 sites principaux sont prioritaires au regard des besoins de réduction des pressions et menaces sur la biodiversité. La phase de cartographie des acteurs et les ateliers sectoriels permettront de préciser la localisation des sites d'extraction par rapport aux sites de production des cimenteries, le contexte environnemental dans lesquels ses carrières se situent, les pratiques et l'existence ou non de mesures compensatoires. Il sera ainsi intéressant de récupérer les études d'impact pour voir dans quelle mesure la biodiversité a été prises en compte.

1.2.4 Méthode de cartographie des acteurs

1.2.5 Introduction

L'analyse du jeu d'acteurs est une approche qui s'articule autour d'un état des lieux et d'un diagnostic de situation consistant à observer le projet dans son contexte d'implémentation.

Un cadre général de méthode a été fixé pour réaliser la cartographie des acteurs. Il est essentiellement basé sur :

- La collecte de données nécessaires sur la base de la documentation pertinente,
- L'identification des acteurs (une première liste d'acteurs avait été proposé dans le rapport de lancement, elle a été complété pendant cette étape), la préparation d'un questionnaire d'entretien et la rencontre des acteurs afin d'identifier leurs interactions, leur sensibilité, leur intérêt, leur motivation et leur influence dans le cadre de la préparation des accords volontaires.
- La synthèse analytique du contexte institutionnel aux niveaux, des entreprises (politique institutionnelle interne, programmes RSE, etc.), et des organisations de la société civile impliquées dans chaque secteur.

Cependant, les deux filières présentant des différences notables au regard de leur structuration, l'approche a été adaptée pour chacune d'elle. Pour les cimentiers, des rencontres sous la forme d'entretien individuels ont été faîtes alors que pour la filière des eaux minérales, la diversité des acteurs induite par l'approche « territoire » à justifier de compléter les entretiens individuels par l'organisation de 3 focus group.

1.2.6 Méthode adoptée

La méthode suivie est basée sur le CATWOE mnenonic tool. Cet outil permet de décrire les éléments majeurs de tout processus de transformation, à savoir : les parties prenantes différenciées par leur position dans le processus présumé, et les éléments qui ont une influence sur son fonctionnement (Figure 1). Il y a lieu dès lors, de caractériser les parties prenantes par un ensemble d'attributs et d'examiner leur interaction. La collecte de données nécessaires pour mener à bien cette exploration s'appuiera sur la revue de la documentation et sur une consultation à travers une série d'interviews.

1.2.7 Cartographie des parties prenantes et position

L'exploration porte sur l'ensemble des parties prenantes. Il est fait référence ici aux « groupes qui ont un rôle et un intérêt par rapport aux objectifs définis, et à la mise en œuvre du projet. Ils comprennent les groupes cibles, les bénéficiaires directs, ceux chargés de veiller à assurer la bonne qualité des résultats prévus, et ceux redevables des ressources fournies au projet »¹. Il s'agit à juste titre, d'identifier les groupes, organisations et personnes concernées ou susceptibles d'être concernées par les problématiques liées à la gestion de la biodiversité dans un territoire donné. Il est entendu par le terme gérer, toute action de conservation, protection, suivi et contrôle.

Une fois la cartographie des parties prenantes dressée, chaque acteur sera affilié en tant que Customer, Actor ou Owner selon les définitions présentées dans la figure 1.

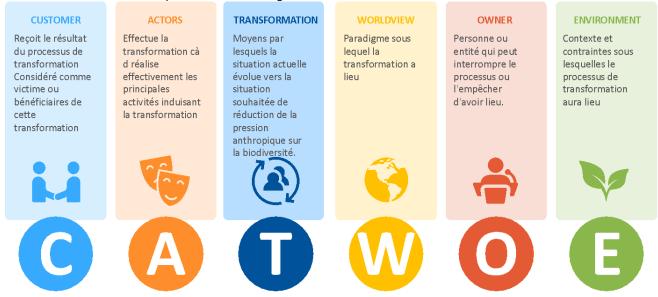


Figure 4 : Analyse CATWOE du processus de réduction de la pression sur la biodiversité par l'engagement volontaire des acteurs

1.2.8 Ressources des parties prenantes

Chaque acteur dispose d'un ensemble de ressources spécifiques lui permettant de prendre part à un projet de changement, à même d'induire le processus de transformation. Celles-ci peuvent être classées en capital social, humain ou économique (Table 1). L'identification des ressources propres à chaque partie prenante permet d'anticiper le rôle qu'il pourra jouer par la suite dans ledit processus, cibler l'action d'engagement, et optimiser l'utilisation des ressources disponibles dans le réseau d'acteurs.

¹ UNPD, "Glossary", http://web.undp.org/evaluation/documents/mae-glo.htm

Tableau 1 : Ressources des Acteurs

Capital Social	Capital Économique	Capital Humain
Capacité à impliquer d'autres acteurs	Capacité à contribuer en tant que sponsor	Connaissances/compétences appropriées au projet
Représentativité d'une catégorie spécifique	Faculté d'influencer l'allocation des ressources	Conscience et propension au changement
Engagement dans les activités de la société civile locale	Capacité à accéder aux ressources externes	Aptitude à s'engager dans le débat public
Capacité à activer le changement social	Capacité à fournir un soutien en nature	Compétences en communication dans différents médias
Reconnaissance par les institutions locales et les citoyens	Influencer le marché du travail	Bon accès aux espaces publics

1.2.9 Influence, intérêt, motivation, engagement et inter-relations

L'examen relatif à la position de chaque acteur dans la matrice Influence-Intérêt, aide à déterminer l'action appropriée qu'il faut lui assigner, au fil du processus d'engagement des parties prenantes. Par ailleurs, l'intérêt porté par chaque acteur au succès du processus d'élaboration et d'implémentation des accords volontaires, permet de le placer sur une échelle allant de « peu concerné » à « très concerné ». D'autre part, l'influence d'un acteur, voire son pouvoir éventuel, exprime son aptitude à impacter le processus en question et les résultats escomptés.

Par conséquent, chaque partie prenante est susceptible d'avoir un des profils suivants : (Influence élevée, Intérêt fort), (Influence élevée, Intérêt faible), (Influence faible, Intérêt fort) ou encore (influence faible, Intérêt faible). De surcroit, toute entité impliquée pourrait également avoir un profil dans la matrice Motivation-Engagement. L'identification de ce profil est utile pour mener à bien le dialogue multipartite, éviter le décrochage des participants, ou encore prévoir les actions appropriées qui éveillent leur motivation.

Il y'a lieu également de repérer la position de chaque partie prenante par rapport au réseau d'acteurs, puis mettre en évidence leur interaction et leur relation, celles-ci pouvant influencer leur implication dans le processus.

1.2.10 La filière des eaux minérales

1.2.10.1 Territoires sélectionnés

La mesure STAR de l'UICN a été utilisée pour cartographier les zones subissant une pression sur la biodiversité (carte droite figure). Cette mesure oriente la sélection des territoires qui seront ciblés dans le cadre du projet. Cette carte montre l'existence de quatre zones à haute pression sur la biodiversité :

- Un secteur au centre-ouest (zone délimitée par Le Kef Zaghouan Kairouan Sidi Bouzid Kasserine)
- Une zone au sud de Gabès-Médenine
- Une partie de la zone saharienne (sud-ouest)
- La région des hautes steppes au centre ouest qui est un hot spot de la biodiversité méditerranéenne

En se référant au rapport de synthèse (Octobre 2021) concernant l'étude de l'identification des moteurs de la perte de biodiversité, et des secteurs clés qui l'impactent, il ressort que la région du centre ouest, et plus précisément les Gouvernorats de Kasserine, Kairouan, Sidi Bouzid et Gafsa, ainsi que les deux gouvernorats limitrophes de Siliana et du Kef, sont parmi les moins développés, et sont caractérisés par une forte emprise humaine, où la surexploitation des espèces, et la destruction des habitats, ont engendré de sérieuses menaces sur la biodiversité. Parmi ces menaces, on note :

L'érosion hydrique et le transport des sédiments ;

- La surexploitation des nappes hydriques souterraines, et la pratique irrationnelle de l'agriculture intensive ;
- La salinisation du sol et la détérioration de ses propriétés physico-chimiques, par l'usage des eaux chargées en chlorures et en sulfates, ainsi que l'emploi irraisonné des engrais chimiques et des pesticides;
- Le développement du processus d'urbanisation, et l'apparition sporadique et anarchique de multiples noyaux d'agglomérations, appelé à s'élargir continuellement au détriment des écosystèmes et des habitats;
- Les diverses pollutions du sol et de la nappe ; on cite à ce propos, la teneur des eaux de rejets de l'usine de la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa (SNCPA) de Kasserine en Mercure ;

Selon le sixième rapport sur la biodiversité en Tunisie (2018), plusieurs espèces de la flore sont en voie de régression, dans les régions de Zaghouan, Kairouan et Sidi Bouzid notamment *Asphordeline lutea*, Acer monspessulanum, Acacia Maddian suite à la surexploitation des terres et aux incendies.

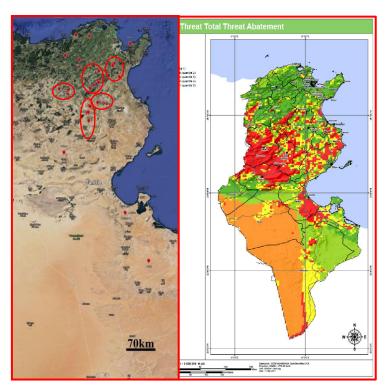


Figure 5 : Zone de pression sur la biodiversité, localisation des unités de productions d'eau minerale et territoires cibles ; (Sources Oréade-breche, Rapport de lancement Jan 2022)

La carte gauche de la figure représente la localisation des unités de production d'eau minérale, ainsi que les territoires cibles sélectionnés renfermant plus de la moitié des unités de mise en bouteille d'eau minérale. A la lumière de ces données, le choix des zones d'intervention a été arrêté. Quatre gouvernorats sont retenus, à savoir :

La région de Kairouan, présentant un climat de type semi-aride, elle renferme trois bassins versants : Nabhana, merguellil et Zroud. Six unités d'embouteillage de l'eau minérale naturelle sont localisées dans la région (ce qui constitue 25% du total des sociétés en activité), dont SEEM (marque Sabrine) qui est la première marque en termes de volumes de production. Ces unités se situent dans les localités de Chbika, Haffouz, Hajeb Laaoun et Ouslatia là où se trouvent des sites Ramsar et des réserves naturelles (Figure 6).



Figure 6 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique de Kairouan

• La région de Sidi Bouzid (Figure 7) sise au centre ouest du pays avec un climat semi-aride est caractérisée par la présence de nappes alfatières, un site Ramsar et deux réserves naturelles. Elle a aussi un très faible indice de développement régional. La délégation de Jelma compte trois unités de production d'eau minérale, dont la société Délice. Ces dernières font des prélèvements à partir de la nappe commune « Jilma ».

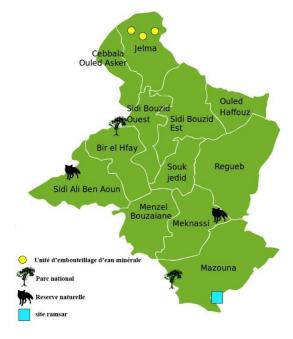


Figure 7 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique de Sidi bouzid

• La région du Kef compte trois unités de production dont Safia, qui est le deuxième plus grand producteur d'eau embouteillée dans le pays, et qui appartient à la société nationale de mise en bouteille d'eau minérale, soit la SOSTEM (Figure 8).

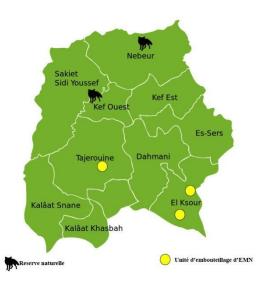


Figure 8 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique au kef

• La région de Zaghouan fait face pour l'heure au tarissement de ses ressources. Les difficultés à trouver suffisamment d'approvisionnement en eau potable deviennent de plus en plus récurrentes. Quatre unités de production d'eau embouteillée sont installées dans la délégation de Zaghouan (Figure 9).

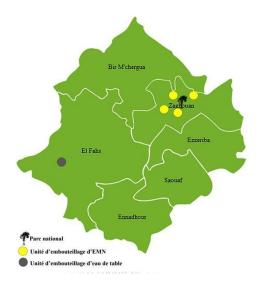


Figure 9 : Unité de production de l'eau minérale conditionnée dans le contexte écologique de Zaghouan

1.2.11 Etat des ressources souterraines exploitées

L'édition la plus récente (2020) de l'annuaire d'exploitation des nappes profondes publié par le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche précise un instantané de l'état de ces ressources. Ce constat aussi alarmant soit-il, confirme l'exploitation intensive qui perdure depuis les années 2000 dans différentes régions du pays. Hormis la région du Kef (Figure 10), cette situation est observée dans les aquifères situés aux zones sélectionnées dans le cadre du projet.

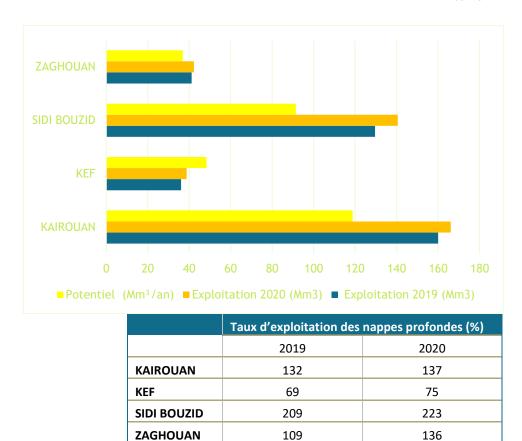


Figure 10: Ressources en eaux souterraines et évolution de l'exploitation des nappes profondes dans les quatre territoires sélectionnés (Source : Annuaire d'exploitation des nappes profondes 2020 DGRE- MARHP)

Force est de constater que l'utilisation visiblement excessive de ces nappes se conjugue avec la prolifération des forages non autorisés. En l'occurrence, les services régionaux du ministère de l'agriculture (CRDA) procèdent régulièrement à une évaluation des prélèvements issus de ces forages anarchiques notamment dans les zones sélectionnées pour l'implémentation de ce projet (Figure 11, Annuaire d'exploitation des nappes profondes MARHP-DGRE 2020).



Figure 11: Nombre de forages non autorisés estimés dans les zones cibles

Etant donné que le projet promeut une gestion locale des ressources et vise une plus forte implication des acteurs-usagers partageant les mêmes ressources, il convient de considérer l'unité hydrogéologique (c'est à dire système aquifère) comme étant l'échelle territoriale d'intervention. La situation générale de l'exploitation des ressources dans les zones cibles, serait affinée pour chaque nappe exploitée par l'industrie de l'eau lors de l'analyse Ressources-Acteurs. Cette considération de l'unité hydrogéologique est d'autant plus importante dans le cas des nappes partagée entre deux gouvernorats notamment la nappe de Hajeb-Jelma (Figure 12).

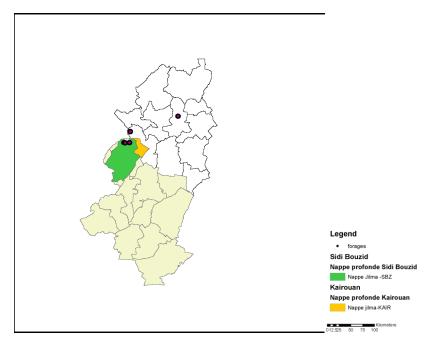


Figure 12: Système aquifer Hajeb Jelma (Sidi Bouzid-Kairouan)

1.3 Parties prenantes cibles

L'approche territoriale de l'analyse d'acteurs conduit à considérer tous les acteurs dont l'activité exerce une pression sur les ressources d'un territoire. Il faut ajouter à ces usagers les acteurs institutionnels de leur activité et de la gestion du territoire naturel relatif. Dès lors, les acteurs qui pourraient être concernés par le processus de conception et d'implémentation des accords volontaires en vue de réduire la pression anthropique sur la biodiversité et les ressources en eau dans les périmètres des nappes exploitées sont présentés ci-dessous.

1.3.1 Les sociétés de production des eaux minérales

Cette liste est établie sur la base des données et informations publiées par l'office National du Thermalisme et de l'Hydrothérapie (ONTH). Il est à préciser, que seuls les producteurs d'eau minérale naturelle et d'eau de sources naturelles conditionnées sont retenus.

Tableau 2 : Sociétés de production d'eau minérale naturelle conditionnée exploitant les eaux souterraines des zones cibles

Groupe	Entreprises	Marque	Nappes exploitées (Zone de captage)
	Sté La Source	Dima	(Kef)
Groupe SFBT	Sté des stations des eaux minérales (SOSTEM)	Safia	Ain Mizeb & Ain Ksiba(Kef)
		Cristaline	
	Sté Mayet Zaghouan	Aqualine	Nappe Zaghouan
	Sté Moez Bouraoui Turki	Pristine	(Zaghouan)
	SOZEC	Vivian	
	Sté Nouvelle des Eaux Minérales (SONEM)	Fourat	

Groupe	Entreprises	Marque	Nappes exploitées (Zone de captage)
	Sté d'exploitation des eaux minérales (SOPREM)	Jannet	Nappe Haffouz (Kairouan)
Groupe Mzabi	Sté d'exploitation des eaux minérales (SEEM)	Sabrine	Nappe Chbika (Kairouan)
	Sté Sidi Bouzid des eaux minérales SIBAN	Tijen	
Delice Holding	Sté Délice des eaux minérale	Délice	Nappe Hajeb-Jelma (Sidi Bouzid-Kairouan)
	Sté Liberté d'exploitation des eaux minérales	Hayet	
Groupe Doghri	Sté des eaux minérales CHIFA	Denya	
	Sté générale des Industries alimentaires	Mira	(Kairouan)
	Sté d'eau minérale SOTEM	Beya	(Kairouan)

Cette activité est soumise à un cahier des charges² dûment rempli et signé par l'industriel, puis remis à l'ONHT, fixant les conditions d'exploitation et de production d'eau minérale conditionnée. Les prélèvements sur les nappes font l'objet d'un contrat de concession entre l'industriel et le MARHP³. Ce contrat précise le point de captage, le débit autorisé (l/s), la quantité annuelle autorisée sur la base de laquelle le montant annuel de redevance sera fixé. Le contrat stipule pareillement les obligations de l'industriel vis à vis de l'exploitation autorisée, en particulier le payement des redevances, le placement d'un compteur d'eau, la protection du périmètre immédiat du point de captage, ainsi que le périmètre rapproché. Toutefois, faudrait-il souligner que le contrat énonce également que l'administration conserve le plein droit de réviser, rectifier voire même réquisitionner l'eau autorisée. Une décision qui devrait être motivée par des exigences d'intérêt général, celui de protéger les ressources menacées ou encore de satisfaire les besoins de la population en eau potable.

La pression exercée par l'activité de ces unités de production sur les ressources en eaux, sur l'environnement et sur la biodiversité est liée principalement à l'exposition aux risques de pollutions diffuses occasionnées par l'utilisation du plastique et la gestion de ses déchets. Bien qu'en termes quantitatif en comparaison avec l'irrigation, les prélèvements sur les nappes pour la production de l'eau minérale sont de loin les plus faibles et les mieux réglementés, cette activité contribue à accélérer l'épuisement des nappes déjà fragilisées.

Par ailleurs, les usagers des ressources naturelles dans un même bassin versant partagent les mêmes ressources, en exerçant et en subissant mutuellement les externalités des uns et des autres. En l'occurrence, les unités de production d'eau minérale partagent une ressource commune avec d'autres secteurs d'activité dont l'agriculture.

1.3.2 Agriculteur, Société mutuelle de service agricole (SMSA), Sociétés agricoles (SA) et Groupements de développement agricole (GDA)

Dans les différents territoires sectionnés, l'activité agricole exerce la plus forte pression sur les ressources en eaux. Les prélèvements dépassent le potentiel disponible dans la quasi-totalité des nappes considérées. Les pratiques agricoles induisent une pollution importante des eaux et du sol. L'efficience de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture demeure faible, et une marge importante d'inefficience reste à résorber. Les prélèvements non autorisés issus des forages illicites augmentent exponentiellement, alors même que l'Etat peine à pallier ce fléau.

1.3.3 Service de l'eau potable rural et service de l'assainissement rural

Dans les localités rurales où le service de la SONEDE fait défaut, l'eau potable est gérée par des GDA. La question de l'assainissement rural est encore plus complexe. En effet, ce service pourrait être assuré par des systèmes collectifs, semi-collectifs ou encore des systèmes individuels. Il est à noter à ce propos, que l'assainissement rural est quasi-inexistant dans certaines zones. Ce service lorsqu'il existe, est assuré par différents intervenants, tels

² Arrêté du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat du 8 mars 2004, portant approbation du cahier des charges fixant les conditions générales d'organisation de l'exploitation et de production dans le secteur des eaux conditionnées.

³ Loi n°75-16 du 31 mars 1975, portant promulgation du code des eaux, ensemble les textes qui l'ont modifiée et complétée.

que ONAS et DGGREE, et d'une manière disparate sur tout le territoire rural du pays. Par conséquent, un état des lieux devrait être dressé par le biais d'une exploration spécifique conduite jusqu'aux confins des bassins versants des territoires cibles. Les services régionaux du ministère de l'agriculture, les CRDA, y seront d'un grand recours.

1.3.4 Parties prenantes du contexte institutionnel⁴ des activités socio-économiques en relation avec la gestion des ressources hydrauliques et de la biodiversité

Les différents ministères impliqués dans la gestion des ressources hydrauliques et de la biodiversité sont :

- Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP): planifie le développement et de la gestion des ressources et de l'activité agricole. Le Ministère au niveau central agit à travers différents services :
 - Commission du domaine public hydraulique: examine, émet un avis consultatif au ministre et prépare la décision relative aux demandes d'autorisation de forages et d'exploitation des nappes pour la production d'eau minérale conditionnée;
 - o Direction générale des ressources en eau DGRE : suit l'état des nappes ;
 - Le Bureau de l'inventaire et des recherches hydraulique BIRH : perçoit les redevances d'exploitation des nappes ;
 - O Direction générale du génie rural et exploitation des eaux (DGGREE) : gère l'exploitation des eaux dans l'agriculture et le service de l'eau potable dans une partie des zones rurales ;
 - SONEDE: assure le service public de production et de distribution de l'eau potable;
 - L'action du ministère au niveau régional est assurée par le niveau déconcentré à travers ses commissariats de développement agricole (CRDA). Ces services assurent en plus, le contrôle du domaine public hydraulique et la constatation des infractions. Ils assistent également les agriculteurs et les GDA dans leurs activités, et jouent un rôle d'interface entre le niveau central de gestion des ressources, des services de l'eau potable et de l'activité agricole et les usagers au niveau local.
- Ministère de la Santé: à travers sa direction de l'hygiène du milieu et protection de l'environnement (DHMPE) intervient à travers un corps de contrôleurs, afin de veiller sur l'hygiène du milieu et la protection de la santé publique;
 Office National du thermalisme et de l'hydrothérapie (ONTH) relevant également du ministère de la santé: chargé de la régulation de l'activité de production de l'eau minérale conditionnée et contrôle le produit;
- Ministère de l'environnement notamment l'ANPE, l'ONAS et l'ANGED: chargés respectivement de la mise en œuvre de la politique publique de protection de l'environnement et des écosystèmes naturels, la gestion du service public d'assainissement et la gestion des déchets;
- L'ANPE dispose d'un corps de contrôleurs en charge de la constatation des infractions aux lois de préservation de l'environnement.

1.3.5 Société civile, organisations professionnelles

Plusieurs associations ont été identifiées dans les différents territoires cibles :

- Association Tunisienne de Développement, de Biodiversité et Protection Civile Kairouan
- Association pour la protection de la nature et de l'environnement de Kairouan (APNEK)
- Association INSAF El Kef pour le développement durable.
- Association de Kairouan pour l'auto-développement AKAD.
- Association des Ressources Naturelles et Développement « ARND » (Sidi Bouzid)
- Association des Jeunes Ingénieurs Tunisiens d'Elite Agro (Zaghouan)
- Hanaya Zaghouan Développement.

⁴ Les missions détaillées de ces acteurs sont présentées dans l'annexe 1.

Toutefois, cette liste pourrait être ajustée, avec l'appui des parties prenantes au niveau régional et local. Deux organisations professionnelles pourraient être mises à contribution pour la mise en œuvre du projet : l'UTICA à travers la chambre nationale syndicale de producteurs d'eau conditionnée, et l'UTAP : l'union tunisienne de l'agriculture et de la pêche.

1.3.6 Autorité locale et régionale

Avec la promulgation de la loi des collectivités locales, tout le territoire national est désormais communal. Les municipalités interviennent sur diverses questions relatives à la protection de l'environnement sur leur territoire, et assume un rôle prépondérant dans la protection des intérêts de la population locale.

Par ailleurs, le gouvernorat, notamment à travers le conseil régional examine, prend des décisions relatives à des questions régionales et fixe le plan de développement régional.

1.3.7 Acteurs d'appui

D'autres acteurs pourraient être pris en compte dans la mise en œuvre du projet, à même d'apporter un appui éventuellement, technique ou financier, tels que : CITET, le secteur bancaire et les assurances.

1.4 Plan de consultation des parties prenantes

Les informations sur l'ensemble des attributs nécessaires à la description des parties prenantes et des relations entre elles seront recueillies, par le biais des consultations entreprises dans des focus groupes et complétées par des interviews individuelles.

La consultation des parties prenantes nécessaire à l'analyse d'acteurs fait partie du processus global de leur engagement. La stratégie d'engagement et de mobilisation a pour objectif d'aboutir à la co-construction d'accords volontaires, et d'un plan d'actions visant à réduire la pression anthropique sur la biodiversité et l'eau dans les territoires cibles. Le processus d'engagement passe par une première phase de diagnostic participatif pour évoluer vers un dialogue multi-parties. Les CRDA des territoires cibles, l'UTICA, l'UTAP et l'ONTH pourraient jouer un rôle de mobilisateur et exhorter les parties prenantes au niveau local à s'engager dans ce processus. La collecte de l'information auprès des différents acteurs publics impliqués apportera un complément d'informations, pour examiner les opportunités et les freins à la conception, et à la mise en œuvre des accords volontaires relativement à chaque territoire cible.

Les trois focus groupe ont été organisés les 16 et 17 juin 2022 pour collecter l'information nécessaires à la caractérisation des parties prenantes : focus groupe société civile, acteur public et industriels. Le programme et le déroulement de ces focus groupe sont présentés en annexe 1. Des interviews individuelles ont également été entreprises auprès de personnes ressources et parties prenantes non présentes au focus groupe. La liste des personnes rencontrées et interviewées est présentée en annexe 2.

Les entretiens ont été conçus pour caractériser chacune des parties prenantes en fonction leurs attributs respectifs. Les questions posées permettent de spécifier pour chacune d'elles : sa position par rapport au projet, son rôle éventuel dans le processus de transformation, ses ressources, ses relations et interactions avec les autres acteurs, ainsi que son profil (intérêt/influence & engagement/motivation).

Il s'agit d'entretiens engageant une combinaison de conversations et d'enquêtes semi-directives qui porte sur des thématiques communes à toutes les parties prenantes, et certaines thématiques spécifiques à chaque groupe de parties prenantes. Le guide d'entretien spécifique à chaque groupe d'acteurs est détaillé en annexe 2.

Encadré 1 : Thématiques abordées pendant les consultations des parties prenantes

Présentation de l'activité, perspectives d'évolution, regard porté sur l'avenir (notamment les conditions de viabilité et de durabilité (acteur économique), image de marque et positionnement (pour les industriels))

Connaissances et perception de l'état de la ressource/biodiversité et de son évolution future : niveau de conscience du contexte environnemental de son activité.

Caractérisation de l'impact des diverses activités sur les ressources/la biodiversité; Perception de l'impact de sa propre activité.

Regard porté sur la gestion des ressources dans le bassin versant et perception du « Commun ».

Perception du rôle/proéminence des autres parties prenantes. En cas de problème à qui s'adresser?

Prédisposition et motivation à protéger et à coopérer : présentation d'initiatives, d'actions et d'expériences antérieures, en cours et/ou programmées (e.g. programme RSE).

Projet/initiatives/programmes/stratégies/réformes institutionnelles pour la protection et la préservation de la biodiversité et l'eau (Acteur public)

Expériences antérieures, réussites ou échecs et bonnes pratiques (leçons apprises) (Acteur public)

Regard porté sur son propre rôle et marge de manouvre

Opinions sur les leviers du changement

1.5 Analyse des acteurs

1.5.1 Cartographie des parties prenantes et rôle dans le processus de transformation

Le sunburst chart (Figure 13) représente les parties prenantes classées en cinq groupes, selon qu'elles agissent dans l'espace économique ou social, qu'elles soient des organisation professionnelles, qu'elles représentent une institution publique de gestion et de contôle des ressources en eau et de la biodiversité, ou encore qu'elles resprésentent une autorité régionale ou locale.

Ces parties prenantes ont été réparties sur trois cercles concentriques primaire, secondaire et tertiaire par proximité avec l'objectif du projet, en l'occurrence l'etablissement des accords volontaires. Le plus proche du centre est le cercle primaire. Les acteurs primaires sont les plus impliqués dans la mesure où leur action conditionne totalement l'existance de ces accords. Il s'agit en effet de toutes les parties prenantes partageant la ressource d'une nappe, exercant une pression sur les ressources et les écosystèmes du territoire, et à travers leur activité, elles subissent mutuellement des externalités. Ainsi les acteurs primaires sont : Agriculteur & SMSA, GDA irrigation & eau potable, industrie eau Minérale, municipalité & assainissement rural.

Les parties prenantes secondaires sont celles qui seront affectées par les accords volontaires. Elles ne sont pas concernées en première ligne dans l'action, néanmoins elles seront les premières à exprimer leur appui ou opposition en fonction de la concordance de ces accords avec leur mission. Les parties prennantes tertiaires pour leur part, seront touchés indirectement; quoiqu'ils ont la possibilité de donner leur opinion ou apporter un certain soutien.

Les parties prenantes ont été invitées pendant les consultations, à lister les acteurs dans leur réseau et à spécifier la nature de leur relation. La figure 14 ci-après restitue le réseau d'acteurs, tel qu'il fut dévoilé par les interviewés. Ce réseau permet de dégager les acteurs les plus connectés, les acteurs centraux, tout autant que les acteurs actifs. L'examen de ce réseau met en exergue le rôle central du CRDA. Celui-ci possède en effet le plus grand nombre de connections avec les autres acteurs dans le réseau. A travers le CRDA circule une grande quantité d'informations et il se positionne comme étant le plus proche des autres acteurs et en particulier les locaux. Les acteurs publics interviewés disposent d'un imposant portefeuille de contacts avec les autres acteurs cités du type échange d'information.

Dès lors, ces parties prenantes primaires et secondaires rempliront le rôle de bénéficiaire, acteur ou encore propriétaire (selon le sens donné par l'approche CATOWE) dans le processus de transformation c'est-à-dire processus de conception et implémentation d'accords volontaires en vue de baisser la pression anthropique sur l'eau et la biodiversité au niveau local (Tableau 3).

Tableau 3 : Rôle des parties prenantes dans le processus de transformation

	Customer	Actor	Owner
Institution publique			
Gouvernorat			
CRDA			
GDA EP/Municipalité			
Assainissement			
Agriculteur/GDA irrigation			
Industrie Eau Minérale			

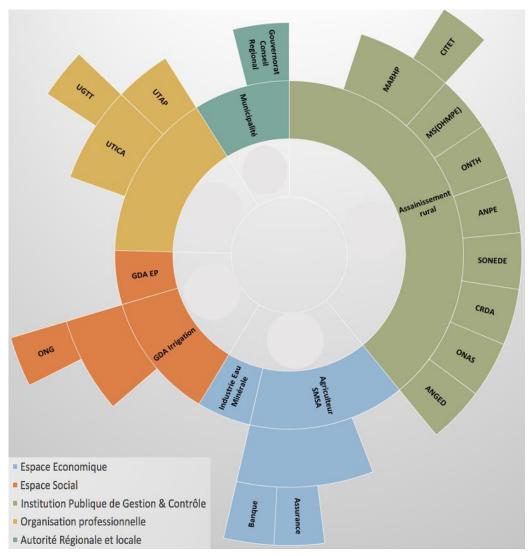


Figure 13 : Carte conceptuelle des parties prenantes concernées par la conception et l'implémentation des accords volontaires

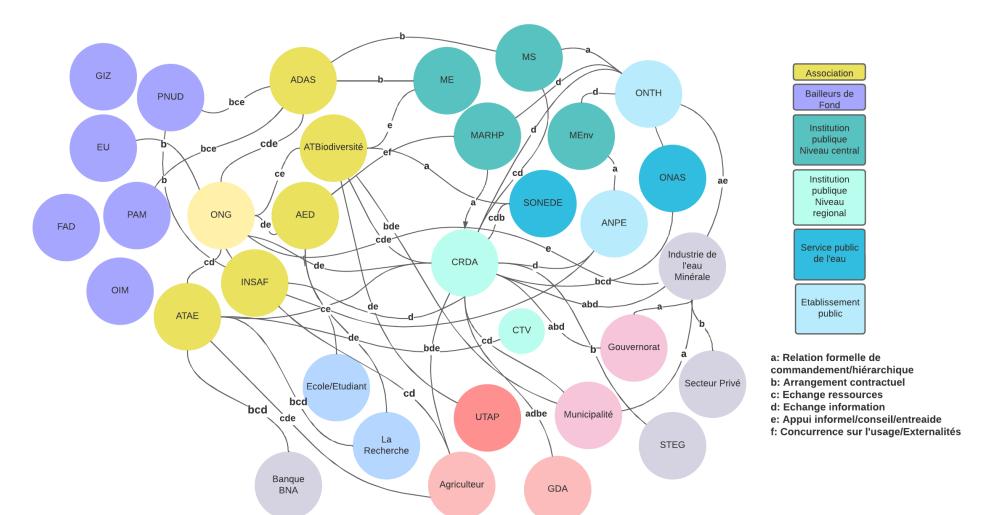


Figure 14: Réseau d'acteur & relations

1.5.2 Profil des acteurs et position par rapport au projet

L'exploration du réseau d'acteur, du contexte de l'utilisation des ressources, de la gestion de l'activité agricole et celle de production de l'eau minérale conditionnée permet de considérer que le profil des industriels et des agriculteurs sont symétriques dans la matrice Influence-Intérêt.

L'industriel partage les ressources avec le secteur agricole qui consomme la plus grande quantité d'eau, et exerce la plus forte pression à travers les pratiques agricoles et l'irrigation. Par conséquent, l'industriel subit les externalités causées par le secteur agricole relatives à l'augmentation du risque de détérioration quantitative et qualitative des ressources. Ce préjudice est de nature à menacer la viabilité de son activité.

Il est à rappeler aussi que l'activité de production de l'eau minérale est fortement régulée, en revanche, l'absence de contrôle et l'incapacité manifeste de l'Etat à faire respecter la loi, fait que les prélèvements de l'eau pour l'irrigation échappent en partie à la régulation ; la prolifération des forages anarchiques en témoigne indéniablement. Les industriels se trouvent dès lors dans une situation non équilibrée face aux agriculteurs. Ils ont le plus fort intérêt à ce que le processus de transformation ait lieu, alors que le degré de leur influence est relativement faible face à des acteurs du secteur agricole qui se trouvent justement dans la position symétrique.



Figure 15: Intérêt influence des Acteurs & Bénéficiaires du processus

L'identification du profil des acteurs en termes d'influence-intérêt aide à définir les actions appropriées pour l'engager dans le processus conception et implémentation des accords volontaires et dans le dialogue multipartite.

- Profil (fort intérêt, faible influence): il conviendrait de proposer à l'industriel le rôle « d'ambassadeur local de la réduction de la pression sur l'eau et la biodiversité »
- Profil (faible intérêt, forte influence) : il est souhaitable de prévoir une stratégie visant à augmenter progressivement l'intérêt des acteurs du secteur agricole et leur fournir une information de qualité.
- Profil (fort intérêt, forte influence): ces acteurs devraient être consultés et concertés tout au long du processus.

On peut identifier également le profil des parties prenantes en termes de motivation. L'exploration laisse apparaître que quatre industriels ont d'ores et déjà adoptés des approches RSE. Une telle démarche constitue les prémisses d'un engagement dans ce projet. Délice holding suit une démarche RSE et travaille en partenariat avec le CITET pour le développement et la mise en œuvre d'une démarche spécifique au sujet de la quantification de l'empreinte carbone. Le Groupe Mzabi dispose d'un service dédié à l'assurance qualité qui s'interesse entre autre à la responsabilité sociétale de la filière. Le groupe SFBT a developpé toute une politique RSE et dispose d'une structure qui lui est dédiée. La société produisant la marque Prestine sponsorise différentes activités sportive, culturelle ou encore de protection de l'environnement local. Dans les territoires où ces industriels sont présents, il y a une réelle opportunité pour mettre en œuvre le projet.

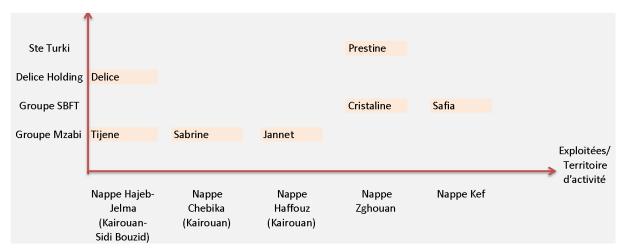
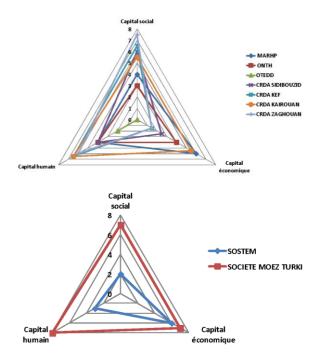


Figure 16 : Répartition des marques producteurs en fonction des nappes

1.5.3 Ressources des parties prenantes

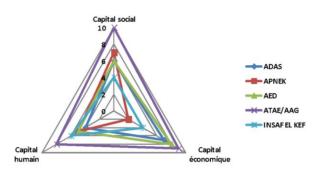
Les parties prenantes présentes dans les différents focus groupes ont été invités à révéler leur capital social, humain et économique (voir tableau 1). L'identification des ressources dont dispose chacune d'elles est particulièrement utile dans deux cas de figure :

- Si la partie en question est motivée à s'impliquer dans le projet, l'identification de ses ressources oriente la répartition des taches pendant le processus de conception des accords volontaire et aussi pendant leur implémentation.
- Si la partie en question n'est pas suffisamment motivée à s'impliquer dans le projet, ses ressources révélées aident à savoir comment on pourrait éventuellement l'engager.



Acteur Public: le MARHP semble disposer d'un capital économique élevé par rapport aux autres parties prenantes idem pour l'ONTH. En ce qui concerne les CRDA, celui de Kairouan dispose d'un capital économique et humain important. Ceux de Sidi Bouzid, Kef et Zaghouan le suivent avec davantage de capital social. L'OTEDD est un organisme qui peut mettre à contribution uniquement des ressources humaines.

Industriel: les deux sociétés (SOSTEM et MOEZ TURKI) déclarèrent qu'elles ont un capital économique élevé. Cependant, SOSTEM ne rivalise pas avec la société Turki (Pristine) au niveau du capital social. Ce diagramme élaboré sur la base de la perception de ces acteurs de leurs ressources, dénote des nuances d'une société à une autre. D'autres ateliers semblent être nécessaires pour confirmer ces ressources, et leur implication potentielle pour la préservation de l'eau et de la diversité biologique.



ONG: Parmi les cinq associations choisies, on remarque que ATAE/AAG, l'AED et ADAS ont plus de potentiel économique que les autres, étant donné qu'elles sont partenaires dans de multitude de projets de développement. En plus, ATAE/AAG et l'AED disposent d'un capital humain et social assez important, et recèlent des compétences scientifiques opérant spécifiquement dans le domaine de l'eau. De ce fait, ces deux associations peuvent faire figure de facilitateur dans ce processus.

Figure 17 : Ressources révélées des parties prenantes interviewées

APNEK et INSAF EL KEF pour leur part, et étant donné qu'elles actent exclusivement sur les territoires cibles de ce projet, et compte tenu de leur étroite relation avec les habitants de la région, peuvent jouer un rôle de modérateur à l'occasion de chaque discussion, surtout avec les agriculteurs, voire avec les citoyens moyennant des campagnes de sensibilisation.

L'association ADAS, en dépit de son attachement à la région de Sejenen (Bizerte) qui n'appartient pas au périmètre visé par la présente étude, peut faire office d'exemple à suivre, en exposant lors des débats effectifs entre acteurs, ses propres expériences acquises dans la préservation de la biodiversité et des ressources.

1.5.4 Position Particulière de la société civile

En plus des associations identifiées dans les divers territoires cibles, dans le rapport préliminaire relatif à la cartographie des acteurs (Avril 2022), on a consenti d'ajuster cette liste en faisant appel à d'autres associations œuvrant dans l'environnement, notamment :

- Association Abel Granier (AAG) associée à l'Association Tunisienne d'Agriculture Environnementale (ATAE)
- Association Tunisienne de la Vie Sauvage (ATVS)
- Association Eau et Développement (AED)
- Association de Développement Actif de Sejnane (ADAS)
- Tunisie Ecologie
- Réseau Enfant de la Terre (RET)

Ces associations, tout comme l'APNEK et INSAF EL KEF, étaient présentes lors du focus groupe société civile. Le tableau 4 résume leurs secteurs d'activités et leurs expériences antérieures.

Tableau 4 : Les associations parties prenantes de la filière

Association/Lieu	Champ d'activités	Activités & expériences antérieures
ATAE/AAG (Toute la Tunisie mais principalement au nord)	Agriculture environnementale/ Apiculture/ renforcement des capacités	Projet sur la protection des lacs collinaires, formation des agriculteurs sur les bonnes pratiques (plantation de caroubier, luzerne africaine qui a des racines profondes facilitant l'infiltration de l'eau)
AED (Toute la Tunisie)	Aspect scientifique et juridique en rapport avec l'eau et les changements climatiques	Séminaires sur le nouveau code des eaux, excursions de sensibilisation
ADAS (Sejnene, Bizerte)	Renforcement des capacités/ permaculture/Accessibilité à l'eau potable	Projets avec les femmes rurales et les écoliers sur la permaculture et le jardin naturel, plantation d'espèces endémiques, plantation de haies pour la reprise de la biodiversité, aménagement d'un bassin de collecte d'eau de pluie dans des écoles

Association/Lieu	Champ d'activités	Activités & expériences antérieures	
APNEK (Kairouan)	Agriculture transformable, Biodiversité et développement/renforcement des capacités	Campagnes de sensibilisation, ateliers de formation,	
INSAF EL KEF (Kef)	Développement durable/ apiculture/ renforcement des capacités	Formations au profit des écoliers Appui à la femme rurale (formation en apiculture)	
TUNISIE ECOLOGIE (Toute la Tunisie)	Biodiversité marine/ Renforcement de capacités	Excursions pour sensibilisation, distribution cartes téléphoniques pour avertir sur la cha illicite, communication médiatique	
RET (Toute la Tunisie mais principalement Nabeul)	Développement durable/ changements climatiques	Campagnes de sensibilisation au profit de écoliers sur la préservation de l'eau : proje « هنا أمانة », suivi des factures, charte eau dan la maison/ formation sur les jardins potager et la poterie au profit des femmes rurales et Non-voyants	
ATVS (Toute la Tunisie)	Biodiversité terrestre	Pas d'actions par rapport aux ressources en eau	

A partir des déclarations des représentants concernant leurs activités, leurs connaissances de la biodiversité (surtout terrestre), leurs engagement et potentiel d'influencer les acteurs privés et publics, ainsi que leurs territoires cibles, on a identifié les associations les plus habilitées à s'impliquer dans le processus de transformation, en l'occurrence (ATAE/AAG, AED, APNEK, ADAS, INSAF EL KEF), qui se sont révélées des supporters du projet (Figure 18).

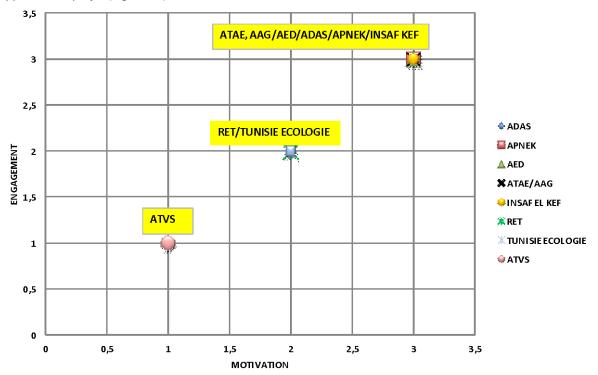


Figure 18: Position des ONG par rapport au projet

2 La filière des cimenteries

Encadré 2 : La filière ciment en quelques chiffres

- 9 usines, dont une pour le ciment blanc, réparties sur tout le territoire tunisien
- Le secteur en mesure de produire 12,5 millions de tonnes de ciment par an
- 3.500 emplois directs et plus de 20.000 emplois indirects
- Depuis 2007, les cimenteries tunisiennes ont consacré plus de 100 millions d'euros aux investissements matériels et immatériels
- Le plan de développement national 2016-2020 ambitionne d'atteindre un taux de valorisation des déchets de 50% à l'horizon 2020

2.1 Les territoires concernés

Dans la chaine de valeur de la production de ciment (figure 19), la démarche des accords volontaires se concentre principalement sur la phase de production des ressources brutes nécessaire à la fabrication du ciment, et donc aux territoires affectés directement ou indirectement par l'exploitation des carrières.

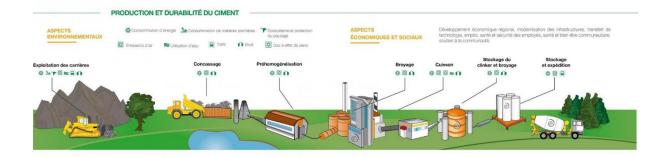


Figure 19 : La chaîne de production du ciment

Comme cela a présenté dans le rapport de lancement, 3 sociétés sont dans des zones à enjeux selon les cartes STAR sur la réduction des menaces et de restauration : dans les gouvernorats de Kasserine et de Kairoun (SOTACIB), Le Kef (CIOK), Gabes (SCG).

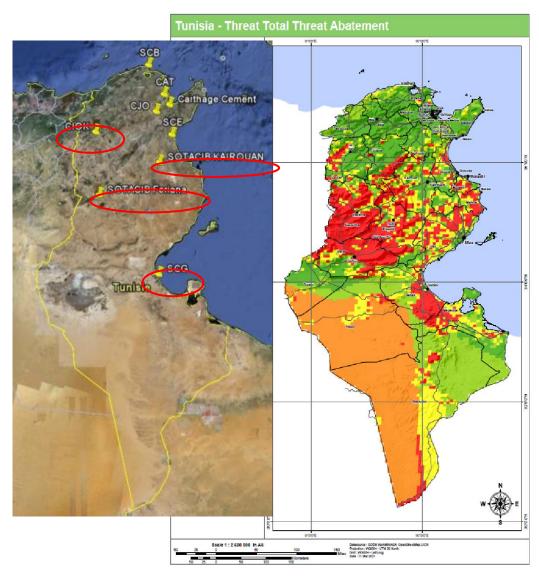


Figure 20 : Carte de localisation des principales cimenteries en lien avec des zones à enjeux biodiversité

2.2 Cycle de gestion de l'exploitation de la carrière d'une cimenterie

2.2.1 Cadre juridique de l'exploitation des carrières en Tunisie

2.2.1.1 Dispositions générales

Toute carrière en Tunisie qu'elle soit industrielle ou artisanale est régie par la loi N° 89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières ainsi que l'arrêté du ministère de l'économie et des finances du 31 mai 1990 réglementant l'exploitation des carrières.

Cette réglementation stipule que toute activité de carrière est soumise à une autorisation de l'administration compétente à la suite d'une reconnaissance préalable des lieux et après avis de la commission consultative des carrières concernées. L'obtention de l'autorisation est assujettie à la signature par le pétitionnaire d'un cahier des charges fixant l'ensemble des obligations générales et particulières qui lui incombent.

L'autorité administrative compétente chargée d'accorder les autorisations des carrières peut rejeter une demande d'autorisation d'exploitation sous forme d'une décision motivée pour des raisons de sécurité, salubrité hygiène, tranquillité publique, de protection de l'environnement, de préservation des zones soumises à réglementation spécifique ou pour inobservation de la législation en vigueur tels que le code des eaux, le code forestier, la législation relative à la protection des terres agricoles et le code de l'urbanisme.

À la suite de la reconnaissance des lieux et en cas de non-rejet de la pétition le demandeur devra compléter son dossier par les documents fixer par l'arrêté réglementant l'exploitation des carrières et qui comporteront

notamment une analyse des effets nocifs prévisible de l'exploitation sur l'environnement et des mesures adéquates à prendre pour prévenir réduire où maîtriser ses effets. Cette analyse prendra la forme d'une étude d'impact des carrières sur l'environnement. L'arrêté en question fixe le contenu et la forme de cette étude d'impact.

2.2.1.2 Eude d'impact sur l'environnement de l'exploitation des carrières

L'étude d'impact en question et d'après le même arrêté doit couvrir au minimum les aspect suivants, I) la géomorphologie, II) la géologie et l'hydrogéologie du site, III) les méthodes et les techniques d'exploitation projetées, IV) les conditions de sécurité à adopter, et V) l'impact sur l'environnement humain et naturel du site.

2.2.1.3 Principales obligations à la charge des exploitants des carrières et remise en état des lieux après exploitation

L'exploitation d'une carrière doit être menée de façon à préserver le paysage de l'environnement.

L'exploitant est tenu ainsi, à la suite de la cessation de l'activité pour quelques causes que ce soit, de réparer les dommages causés à l'environnement et à la sécurité publique et de procéder à la remise en état des lieux conformément à la législation en vigueur et aux obligations particulière prévu.

En cas de carence où lorsque l'exploitant refuse de se conformer aux injonctions de l'administration les mesures nécessaires peuvent être exécutées d'office par l'autorité compétente au lieu et place de l'intéressé et à ses frais.

2.2.1.4 Commission consultative des carrières

La commission consultative des carrières est organisée dans le cadre du décret numéro 93-1 du 2 août 1993. La commission nationale des carrières en charge des carrières industrielles est présidée par le ministre de l'Équipement et de l'habitat où sont représentants, elle comprend de multiples membres parmi lesquels les représentants du ministère de l'Agriculture et de l'environnement.

La commission nationale consultative des carrières émet son avis à l'occasion de l'octroi de toute autorisation d'exploitation de carrières à caractère industriel sur tout le territoire tunisien.

2.2.1.5 L'exploitation des carrières dans le code forestier de 2017

Au niveau du code forestier et particulièrement dans la partie relative aux cahiers des charges fixant les conditions générales et spéciales des cessions des produits provenant du domaine forestier de l'état, et dans le chapitre IV spécifique aux produits des carrières, il est dit que :

- La concession du droit à l'extraction des produits de carrière n'est consentie qu'aux personnes physiques ou morales travaillant dans le domaine du bâtiment, des travaux publics ou le commerce des matériaux de construction et justifiant leur qualité par un document officiel.
- Les limites de l'emplacement des extractions de produits de carrières seront déterminées et implantées contradictoirement sur le terrain par le représentant de la Direction Générale des Forêts.
- En cas où une végétation forestière doit être enlevée pour permettre l'extraction, celle-ci se fera par les moyens propres du bénéficiaire après autorisation de la Direction Générale des Forêts et les produits enlevés demeureront la propriété de l'Etat. La Direction Générale des Forêts peut exiger une indemnisation représentant la valeur d'avenir de la végétation enlevée. La Direction Générale des Forêts pourrait également mettre à la charge de l'exploitant les frais de reboisement d'une parcelle équivalente en superficie à la parcelle dont la végétation est enlevée.
- Avant d'abandonner la carrière, l'adjudicataire ou le bénéficiaire d'un marché de gré à gré est tenu d'en faire la déclaration à l'administration forestière qui lui prescrira les mesures jugées nécessaires à prendre dans l'intérêt de protéger le site de la carrière, le paysage environnant et la sécurité publique. En outre, l'adjudicataire ou le bénéficiaire d'un marché de gré à gré, est tenu de remettre en état les lieux et de restaurer la carrière après exploitation; en particulier il est tenu de réparer tout dommage que ses travaux auraient occasionné au domaine forestier de l'Etat. En cas de refus de procéder aux réparations et de se conformer aux injonctions de l'Administration Forestière, les travaux nécessaires seront exécutés d'office par le Service Forestier aux frais de l'intéressé.

2.2.2 Cycle de gestion de l'autorisation et de l'exploitation de la carrière d'une cimenterie

La figure 21 résume de manière synthétique le cycle d'autorisation et d'exploitation d'une carrière industrielle avec indication des principaux acteurs impliqués.

De ce cycle de la vie d'une carrière exploitée par une cimenterie, il se dégage trois phases principales successives :

- La phase des autorisations en relation très rapprochée avec les autorités administratives.
- Celle de l'exploitation, à priori la plus longue et qui se trouve souvent soumise à des aléas administratifs mais aussi à une gestion d'un relationnel particulier avec la société civile et les autorités locales
- Une troisième phase, particulière et spécifique, rarement conduite à terme, celle de la réhabilitation et la remise en état des lieux après exploitation.

Les acteurs suivants sont liés à ce processus de production des ressources minérales nécessaires à la chaine de valeur du ciment :

- Le promoteur du projet, les cimentiers, responsables du dépôt du dossier, de l'exploitation de la carrière de la cimenterie et sa réhabilitation. Ceux-ci sont représentés essentiellement par les cimentiers euxmêmes mais aussi le syndicat des cimentiers au sein de l'UTICA.
- L'administration en charge d'examiner le dossier et d'octroyer l'arrêté d'exploitation à savoir le ministère de l'Équipement et particulièrement la Direction des Carrières et des Explosifs, DCE.
- La commission consultative des carrières, CCC et ses principaux membres et particulièrement ceux qui sont en charge des questions de l'environnement et de la biodiversité à savoir :
- Le ministère de l'Agriculture avec principalement ses deux directions générales celle des forêts, DGF et celle de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles, DGACTA.
- Le ministère de l'Environnement à travers la Direction Générale de l'environnement et de la qualité de la vie, DGEQV et particulièrement sa direction de l'environnement naturel.
- L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, ANPE, en charge de l'évaluation des études d'impact sur l'environnement de l'exploitation des carrières.
- La société civile, SC et la collectivité locale, CL, organes de veille environnementale.

Cycle pour autorisation et exploitation d'une carrière dans une cimenterie **Autorisation pour Exploitation de** Réhabilitation de la carrière exploitation la carrière Constitution et dépôt de dossier pour exploitation Direction technique de la de la carrière Direction technique de la cimenterie en charge de cimenterie en charge de l'exploitation de la carrière l'exploitation de la carrière Soumission du dossier à l'avis de la commission Administration en consultative des carrières charge du contrôle Administration en et du suivi des Evaluation de l'étude d'impact charge du contrôle et travaux sur l'environnement par l'ANPE du suivi des travaux et les autorités compétentes Société civile et collectivité Elaboration et signature du Société civile et locale cahier des charges des collectivité locale prospections techniques

Figure 21 : le cycle d'autorisation et d'exploitation d'une carrière industrielle

Arrêté

d'exploitation

2.3 Parties prenantes cibles

De manière plus globale et sur la base de ce qui a été analysé jusqu'à présent, quatre groupes d'acteurs principaux constituent l'écosystème qui entoure et qui conditionne l'exploitation des carrières des cimenteries depuis les demandes d'autorisation jusqu'à la phase finale de la réhabilitation et de la remise en état du site de la carrière :

- Les cimentiers pris individuellement et collectivement au sein de leur syndicat,
- L'administration en charge de l'examen et l'approbation des dossiers d'autorisation, individuellement et collectivement au sein de la commission consultative des carrières, de l'approbation et la validation des études d'impact sur l'environnement et enfin du contrôle et du suivi de l'exploitation des carrières,
- Les acteurs économiques situés dans l'environnement de la carrière et plus particulièrement les agriculteurs,
- La population, la société civile et les collectivités locales.

Nous analyserons chacun de ces acteurs sur la base de nos connaissances, des lectures bibliographiques et des entretiens menés jusqu'à présent à travers trois aspects fondamentaux, I) La politique et la stratégie de sauvegarde en matière de biodiversité, II) Le niveau de connaissance des aspects et des problématiques en relation avec la biodiversité, III) Les moyens et le niveau de mise en œuvre de la politique de sauvegarde de la biodiversité et d'application de la législation en vigueur.

2.3.1 Les cimentiers

Les cimentiers pris individuellement ou collectivement à travers leur syndicat affichent une réelle volonté en matière de protection de l'environnement d'une manière générale sans qu'ils matérialisent ceci de manière concrète à travers des stratégies et des politiques dans le domaine et plus particulièrement dans celui de la sauvegarde de la biodiversité. Leur niveau de connaissance en la matière reste par conséquent faible et leurs activités de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité se limitent à des interventions ponctuelles sans un impact significatif sur les composantes naturelles du milieu. Les cimentiers ne s'impliquent pratiquement pas de manière convaincante dans les activités de réhabilitation des carrières.

2.3.2 L'administration

L'administration s'implique dans la gestion des carrières de manière générale à trois niveaux distincts, au niveau de la direction des carrières et des explosifs au sein du ministère de l'équipement en charge de la réception des dossiers et de l'octroi des arrêtés d'exploitation, au niveau de la commission consultative des carrières et ses principaux membres particulièrement ceux de l'agriculture et de l'environnement et enfin au niveau de l'ANPE responsable de l'évaluation des études d'impact sur l'environnement.

En termes de stratégies, de visions et de connaissances en matière de sauvegarde de la biodiversité, seuls les départements de l'agriculture et de l'environnement disposent à des niveaux variables mais complémentaires d'éléments concrets dans ce domaine. Ils veillent également et de manière ponctuelle à travers leurs corps de contrôleurs, à la mise en œuvre de cette stratégie et des mesures correspondantes au niveau des carrières d'exploitation.

2.3.3 Les acteurs économiques situés dans l'environnement de la carrière

Les acteurs économiques situés dans l'environnement de la carrière sont représentés essentiellement par les agriculteurs qui subissent quelquefois les aléas de l'exploitation des carrières à travers particulièrement le dépôt de poussière sur leurs récoltes ou la dégradation de certaines de leurs terres. Ils manifestent leurs mécontentements aussi bien auprès des exploitants qu'auprès de l'administration centrale ou locale.

Les agriculteurs bien qu'ils ne disposent pas de stratégie et de politique claires, affichent souvent une maîtrise remarquable des aspects relatifs au fonctionnement et aux équilibres de la biodiversité. Ils n'ont pas d'influence particulière sur les exploitants au niveau des activités de sauvegarde ni celles de réhabilitation des carrières.

2.3.4 La population, la société civile et les collectivités locales.

La population, la société civile et les collectivités locales affichent de manière générale en matière d'exploitation des carrières des positions assez expectatives sans implication réelle sauf exception ultime lorsque les impacts de la carrière se font sentir de manière importante.

2.4 Plan de consultation des parties prenantes

Les informations sur l'ensemble des attributs nécessaires à la description des parties prenantes et des relations entre elles seront recueillies, par le biais de 10 interviews individuelles auprès des principaux acteurs de la filière en avril 2022 (annexe 3).

Cette consultation des parties prenantes nécessaire à l'analyse d'acteurs fait partie du processus global de leur engagement. La stratégie d'engagement et de mobilisation a pour objectif d'aboutir à la co-construction d'accords volontaires, et d'un plan d'actions visant à réduire la pression anthropique sur la biodiversité dans les territoires cibles. Le processus d'engagement passe par une première phase de diagnostic participatif pour évoluer vers un dialogue multi-parties qui doit permettre de faire émerger des acteurs leader, impliqués, mobilisateurs des autres acteurs des territoires concernés et de la filière. La collecte de ces informations auprès des différents acteurs apporte des informations sur les opportunités et les freins à la conception, et à la mise en œuvre des accords volontaires de cette filière.

Les entretiens ont été conçus pour caractériser les acteurs en fonction leurs attributs respectifs. Les questions posées (annexe 4) permettent de spécifier pour chacune d'elles : sa position par rapport au projet, son rôle éventuel dans le processus de transformation, ses ressources, ses relations et interactions avec les autres acteurs, ainsi que son profil (intérêt/influence & engagement/motivation).

Encadré 3 : Cadre de la consultations des parties prenantes

Identité de l'intervenant, activités et missions et particulièrement celles en relation avec l'environnement et la biodiversité avec un focus sur la relation carrières/biodiversité.

Politiques et stratégies de sauvegarde de la biodiversité développées par l'institution à laquelle appartient l'intervenant.

Niveau de connaissance de l'intervenant et son institution des problématiques majeures relatives à la biodiversité et particulièrement celles en relation avec les carrières.

Niveau d'application de la législation en matière de protection de la biodiversité

Moyens mis en œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité, financiers et autres.

Intérêt et Influence de l'intervenant et son institution dans l'élaboration des engagements en faveur de la biodiversité, existence de politique RSE, de certification environnementale, etc.

Pratiques significatives menées dans le domaine de la biodiversité

2.5 Analyse des acteurs

2.5.1 Cartographie des parties prenantes et rôle dans le processus de transformation

Le sunburst chart (Figure 22) représente les parties prenantes classées en cinq groupes, selon qu'elles agissent dans l'espace économique ou social, qu'elles soient des organisation professionnelles, qu'elles représentent une institution publique de gestion et de contôle des ressources minières et de la biodiversité, ou encore qu'elles resprésentent une autorité régionale ou locale.

Ces parties prenantes ont été réparties sur trois cercles concentriques primaire, secondaire et tertiaire par proximité avec l'objectif du projet, en l'occurrence l'établissement des accords volontaires. Le plus proche du centre est le cercle primaire et représente les acteurs les plus impliqués dans la mesure où leur action conditionne totalement l'existance de ces accords. Il s'agit en effet de toutes les parties prenantes en lien avec la ressource ou le territoire produisant la ressource nécessaire à la fabrication du ciment, exercant une pression sur les ressources et les écosystèmes du territoire, et à travers leur activité, elles subissent mutuellement des externalités. Ainsi les acteurs primaires sont : les concessionnaires des carrières des cimenteries, les agriculteurs à la périphérie des carrières, les municipalités.

Les parties prenantes secondaires sont celles qui seront affectées par les accords volontaires. Elles ne sont pas concernées en première ligne dans l'action, néanmoins elles seront les premières à exprimer leur appui ou opposition en fonction de la concordance de ces accords avec leur mission. Les parties prennantes tertiaires pour leur part, seront touchés indirectement; quoiqu'ils ont la possibilité de donner leur opinion, s'opposer plus ou moins fortement ou apporter un certain soutien.

Dès lors, ces parties prenantes primaires et secondaires rempliront le rôle de bénéficiaire, acteur ou encore propriétaire (selon le sens donné par l'approche CATOWE, voir chapitre 3.2.1) dans le processus de

transformation c'est-à-dire processus de conception et implémentation d'accords volontaires en vue de baisser la pression anthropique sur la biodiversité (Tableau 2).

Tableau 5 : Rôle des parties prenantes dans le processus de transformation

	Customer ⁵	Actor ⁶	Owner ⁷
Syndicat des cimentiers			
Cimentiers			
CCC			
DCE, Equipement			
DGF			
DGACTA			
DGEQV			
ANPE			
Acteurs économiques/agriculteur s			
Société Civile			
Collectivités Locales			

⁵ Customer = Reçoit le résultat du processus de transformation. Il peut subir (victime) ou en profiter (bénéficiaire).

 $^{^6}$ Actors = Effectue la transformation, réalise les activités conduisant à la baisse de la pression sur la biodiversité

⁷ Owner = Empêche ou interrompt le processus

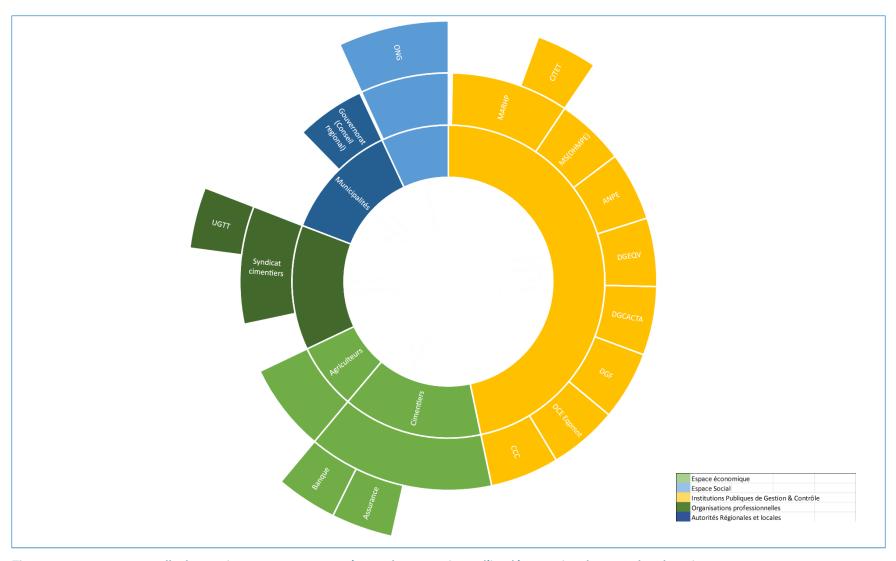


Figure 22 : Carte conceptuelle des parties prenantes concernées par la conception et l'implémentation des accords volontaires

2.5.2 Regard synthétique sur l'implication des acteurs en matière de sauvegarde de la biodiversité au niveau du site des carrières et leurs environnements

Les entretiens menés avec les principales parties prenantes de cette filière ont permis de catégoriser leur perception et leur niveau de connaissance et de maitrise des enjeux.

Tableau 6 : Synthèse de l'implication des acteurs en matière de sauvegarde de la biodiversité

Acteurs	Politique et stratégie de sauvegarde	Niveau de connaissance	Mise en œuvre	Implication dans la réhabilitation des carrières
Syndicat des cimentiers				
Cimentiers				
ссс				
DCE, Equipement				
DGF				
DGACTA				
DGEQV				
ANPE				
Acteurs économiques				
Société Civile				
Collectivités Locales				

Ce tableau synthétique en trois couleurs, traduit des niveaux d'implication fort, moyen et faible suivant les nuances de vert. Il fait apparaître que le vert perd de son intensité de gauche vers la droite pratiquement auprès de tous les acteurs, c'est-à-dire depuis les intentions de politiques et de stratégie vers la mise en œuvre et plus concrètement vers l'étape ultime, celle relative à la réhabilitation de la carrière. Activité qui garantit le plus les conditions de sauvegarde de la biodiversité.

2.5.3 Définition de l'intérêt et de l'influence des parties prenantes

Sur la base de la méthodologie présentée, nous apportons dans ce qui suit une évaluation de l'intérêt des acteurs à la préservation de la biodiversité sur les lieux de la carrière et ses environs ainsi que sur leurs intérêts à s'impliquer dans une démarche de sauvegarde.

L'intérêt de chacun des acteurs sera défini comme la mesure et l'illustration de l'importance accordée par l'acteur en question à la biodiversité et sa sauvegarde et ce pour des raisons soit politique, financière, sociale, culturelle, scientifique ou technique.

Ces intérêts peuvent être positifs ou négatifs et peuvent entraîner une amélioration ou une détérioration des conditions de base d'un intervenant. L'intérêt des intervenants peut être élevé, moyen ou bas.

Nous évaluons également le niveau d'influence des parties prenantes. Celui-ci traduit le pouvoir qu'une partie prenante ou un acteur a sur les résultats de la conservation de la biodiversité. L'influence peut être directe ou indirecte. L'influence indirecte découle, par exemple, de la capacité d'un intervenant à influencer les autres ou de son accès à des renseignements importants. L'influence formelle peut découler de leur capacité d'influer directement sur la prise de décisions. Nous lui attribuons également les niveaux d'élevée, moyenne et basse.

Tableau 7 : Intérêt et influence des parties prenantes de la filière Ciment

	Intérêt		Influence				
Acteurs	Bas	Moye n	Elevé	Bas	Moye n	Elevé	Couple Intérêt/Influence
Syndicat des cimentiers							(2,3)
Cimentiers							(2 ,3)
ссс							(2,3)
DCE, Equipement							(1,3)
DGF							(3,3)
DGACTA							(3,3)
DGEQV							(3,2)
ANPE							(2,2)
Acteurs économiques							(3,2)
Société Civile							(2,3)
Collectivités Locales							(2,2)

Il apparait de ce tableau que l'administration représentée essentiellement par le ministère de l'Agriculture ainsi que les acteurs économiques et à leur tête les exploitants agricoles, étant donné leurs missions ainsi que leurs intérêts économiques, ont le plus d'intérêt à sauvegarder la biodiversité au niveau de la carrière et ses environs. En termes d'influence, les cimentiers, engagés directement dans l'exploitation ainsi que l'administration à travers ses missions et son pouvoir d'intervention mais aussi la société civile, de plus en plus avertie et organisée apparaissent les acteurs les plus influents en matière de sauvegarde de la biodiversité.

Du tableau qui suit, il apparait que les acteurs les plus influents et ceux qui ont le plus d'intérêt à s'engager dans des processus de sauvegarde de la biodiversité sont dans l'ordre premièrement les représentants du ministère de l'agriculture et deuxièmement les cimentiers, la commission consultative des carrières et la société civile.

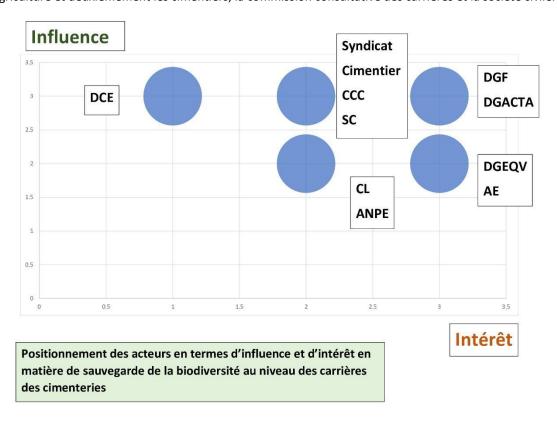


Figure 23 : Positionnement des acteurs en termes d'influence et d'intérêt en matière de sauvegarde de la biodiversité dans la filière des cimenteries

3 Benchmark des bonnes pratiques en faveur de la biodiversité en lien avec les activités de ces 2 filières

3.1 Les bonnes pratiques dans la filière des eaux minérales

Le tableau des pages suivantes présente un échantillon d'organisation et d'actions de différents acteurs de la filière des eaux minérales dans la bonne gestion des territoires pour conserver les captages d'eau minérales et agir sur la biodiversité (conservation, restauration, éducation).

La majorité de ces actions reposent sur des approches de Solutions fondées sur la Nature qui se déclinent en trois types d'actions, qui peuvent être combinées dans les territoires et avec des solutions d'ingénierie civile :

- La préservation d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- L'amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines;
- La restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'éco-systèmes.



Figure 24 : Les solutions fondées sur la nature -IUCN)

Un bon exemple présenté dans le tableau type d'organisation des minéraliers en faveur de la biodiversité est la Maison des Eaux Minérales Naturelles

Encadré 4 : Actions et impacts de la Maison des Eaux Minérales Naturelles

Depuis 2015, les actions menées ...Leurs impacts sur la biodiversité et par les minéraliers... les parties prenantes locales 2 365 hectares préservés et 59 inventaires ou comptages locaux : 372 espèces d'intérêt ou cibles entretenus par les minéraliers sur des surfaces localisées de l'impluvium, soit 6 % de la surface totale des impluviums 47 partenaires engagés aux côtés 16 149 hectares de surface engagée de minéraliers dans des actions de réduction de 40 km linéaire de haies et pollutions sur les impluviums soit 43 % de la 25 213 arbres plantés sur les surface totale des impluviums impluviums 100 650 acteurs sensibilisés en 2019 Plus de 2 millions d'euros 73 communes engagées sous investis dans des démarches visant à l'impulsion des minéraliers dans préserver la biodiversité locale des actions visant à préservation la biodiversité 3.2 hectares débarrassés d'espèces exotiques envahissantes

La figure suivante présente la théorie du changement et la logique d'enchainement des actions pour assurer la pérennité et la qualité de la ressource en eau et améliorer la résilience des écosystèmes au changement climatique.

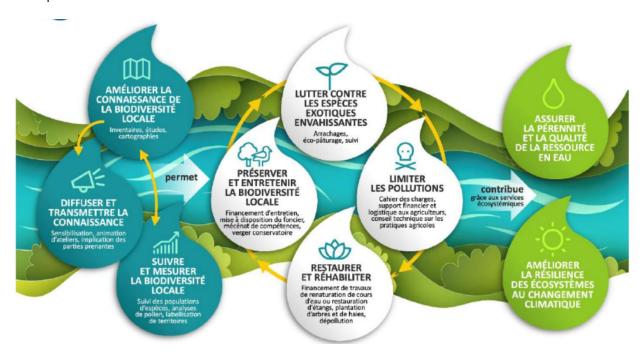


Figure 25 : Les actions des Maison des Eaux Minérales Naturelles en faveur de la Biodiversité Locale

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
Internationale Alliance for Water Stewardship	https://a4ws.org/about/	L'association AWS met en relation des entreprises, des ONG et des organismes publics engagés autour d'un même objectif : la gestion durable et collaborative des ressources en eau. Elle encourage une utilisation de l'eau qui bénéficie d'un point de vue économique et social aux communautés locales et préserve la durabilité des bassins versants. La norme AWS International Water Stewardship Standard est le premier standard à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau à l'échelle mondiale. Vittel, Contrex, Hépar, San Pellegrino sont certifiées AWS.	L'Alliance for Water Stewardship s'engage à mesurer les efforts de durabilité des entités certifiées aux niveaux du site, du bassin versant et de l'organisation afin d'évaluer ses impacts environnementaux, sociaux, culturels et économiques. La biodiversité n'est pas spécifiquement ciblé mais la bonne gestion des bassins versants vis-à-vis de l'exploitation de l'eau a nécessairement des effets sur la biodiversité.	
France La Maison des Eaux Minérales Naturelles	https://eaumineralenat urelle.fr/dev- durable/protection-de- la-ressource-en-eau	La Maison des Eaux Minérales Naturelles est le syndicat représentatif des minéraliers français (plus de 80 % du secteur). Elle rassemble la diversité des entreprises de la filière, de la PME au groupe, implantées au plus près des territoires et actrices du dynamisme économique local. Elle représente le secteur auprès de ses partenaires, des pouvoirs publics et des citoyens pour valoriser ses engagements en faveur d'une hydratation saine et naturelle mais également dans le domaine de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité, de la protection des ressources en eau et de la décarbonation.	Afin de préserver les qualités de l'eau minérale naturelle, les minéraliers ont développé des politiques de protection des sources particulièrement rigoureuses. Avec les acteurs locaux, le secteur des Eaux Minérales met en œuvre des périmètres de protections autour des sources, au travers de cahiers des charges, de conseils techniques et d'un accompagnement permanent.	. Amélioration de la connaissance de la biodiversité locale, afin de mieux protéger et restaurer les écosystèmes situés sur les bassins versants d'alimentation de leurs sources . Partenariats et travaux en lien avec les parties prenantes locales afin de contribuer à la préservation de la biodiversité locale . Restauration et entretien de cours d'eau et de zones humides Plantation d'arbres . Mise à disposition de foncier pour développer des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques . Mise en place de cahier des charges de bonnes pratiques agricoles et accompagnement des agriculteurs . Accompagnement à la conversion à la certification AB . Sensibilisation des populations locales via des ateliers, conférences, projection de films . Implication des acteurs locaux via la création de sociétés mixtes ou de collectif biodiversité

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
Vittel ACT FOR Biodiversity CHALLENGE	https://www.vittel.fr/engagee-pour-la-biodiversite	Engagé depuis 1992 dans la protection de la biodiversité, Vittel avec l'ONG ASHOKA ont lancé en 2020 le challenge « Act for Biodiversty ». Ce challenge a pour but de récompenser et soutenir des projets innovants en faveur de la biodiversité		Pour préserver la biodiversité, l'innovation est clé. 204 entrepreneurs sociaux du monde entier l'ont bien compris et ont répondu présents au Challenge Act For Biodiversity lancé début 2020 par Vittel® en partenariat avec l'ONG Ashoka®. Animés par la volonté de développer leurs initiatives, ils ont exposé et soumis leurs projets pour répondre à une des principales menaces qui pèsent sur la biodiversité à l'échelle mondiale : l'urbanisation, la déforestation ou l'agriculture intensive. Les 5 gagnants du Challenge Act For Biodiversity bénéficient d'un accompagnement personnalisé et d'une aide financière afin d'émanciper et de solidifier leur projet.
France Nestlé Waters Nestle Waters	https://www.nestle- waters.fr/nos- engagements/preservati on-biodiversite	À travers le temps, les eaux minérales naturelles évoluent au cœur de la biodiversité, dans un écrin de verdure qui leur apporte des propriétés exceptionnelles. Les eaux s'infiltrent dans les sols et se minéralisent au contact des roches. Pour garantir cette pureté originelle, il est essentiel de protéger les écosystèmes autour de nos sources. Ancrés depuis des années dans les territoires, Nestlé Waters s'engagent avec des programmes innovants, en partenariat avec les acteurs locaux et en développant des initiatives au service du Plan National Biodiversité de la France.	Agir sur la protection et l'enrichissement de 3 types d'environnement : zones humides, forestières et agricoles autour des sources	Actions menées en partenariat avec les communautés locales ont permis : . Le développement de pratiques d'Agroforesterie . L'analyse de la qualité des sols grâce à des projets pilotes pionniers de biosurveillance qui permettent de révéler la composition des terres en analysant la cire des abeilles. . L'amélioration de la connaissance des écosystèmes . L'inventaire des espèces locales, réalisé en 2020 et en 2021 . La création d'un mouvement de réduction des intrants chimiques et d'arrêt de culture non adaptée aux contraintes locales . Une biodiversité enrichie grâce à ces initiatives :un accroissement de 17 % des insectes et de 20 % des oiseaux . Plus de 600 hectares à proximité de la source PERRIER® sont aujourd'hui certifiés biologiques.

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
France Agrivair (Nestlé Waters)	http://www.agrifaune.fr /agrifaune/portraits- agrifaune/agrivair-sarl/	En 1992, Nestlé Waters, crée Agrivair pour protéger les sources de Vittel et Contrex de tout risque de pollution agricole, urbaine et industrielle. Agrivair accompagne les acteurs locaux en leur proposant un cahier des charges visant une gestion raisonnée de l'écosystème. Budget : 2 millions d'euros . Agrivair est propriétaire de 3 000 hectares autour de Vittel et de Contrexéville pour tenter de garantir la bonne qualité de l'eau minérale.	5 objectifs: -Préserver les sols pour préserver l'eau -Programme de recherche pour tester des mélanges (bords de champs, interculture), et ainsi sécuriser la qualité en limitant les intrants. - Analyse de la qualité de l'eau en dessous du système racinaire. -Le zéro phyto, par l'achat de matériel à prêter aux agriculteurs, comme par exemple des bineuses, ou bien le prêt de foncier pour permettre la re-extensification du système herbacé. Depuis 2020, le nouvel objectif est la biodiversité avec une approche scientifique (réalisation de diagnostics) pour avoir un état de référence: - Réalisation de Beeomonitoring (analyse du pollen des abeilles avec l'idée de la diversité floristique, des polluants et de l'utilisation des phyto) - Programme d'agroforesterie (plantation d'arbres isolées dans les pâtures), la plantation et la gérance de haie, valorisation des déchets végétaux, etc.	Cahier des charges vise notamment la suppression totale de produits phytosanitaires et l'obtention d'un taux de nitrates dans le sol inférieur à 10 mg. Agrivair propose en contrepartie une assistance technique et scientifique quotidienne et des subventions pour la construction ou mise aux normes de bâtiments divers ainsi que des PSE (paiements pour services environnementaux). D'autres méthodes et types de culture ont été encouragés : introduction de coccinelles et favoriser la culture de la luzerne à celle du maïs. Des conventions sont signées avec quelques agriculteurs locaux, un cahier des charges a été mis en place sur 37 fermes partenaires avec utilisation de pratiques améliorées (pas forcément bio), ainsi que la manipulation de la matière organique par Agrivair (épandages, fumure, huiles), afin de préserver les sols et l'eau de toute pollution.
Hongrie Nestlé Waters			Nestlé Waters a signé un contrat avec les autorités locales afin de créer un programme d'activités éducatives destinées à des publics variés notamment les agriculteurs dans la région du Parc National Balaton, là où la marque d'eau hongroise Theodora de Nestlé Waters prend sa source.	Sensibilisation des agriculteurs aux dégâts que certaines pratiques peuvent provoquer sur le parc et ses ressources en eau Présentation des méthodes agricoles durables et écologiques Edition d'une brochure à distribuer à tous les visiteurs du parc
Argentine Nestlé Waters				Nestlé Waters a établi les limites de la zone de protection de cette ressource, déterminé les meilleures pratiques, défini les activités interdites et formulé des recommandations notamment pour les activités agricoles. Des critères de respects environnementaux ont été établi dans la zone délimitée par exemple : (1) l'utilisation d'engrais et de pesticides a été réduite et est « strictement contrôlée », (2) recommandations établies selon les principes de l'agriculture biologique, (3) Etudes d'impacts sur l'eau avant toute nouvelle installation d'activité.

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale d'Evian (APIEME), APIEME Protection Eau Minérale Naturelle Protection Eau Minérale Naturelle Eau Minérale Naturelle Eau Minérale Naturelle Eau Minérale Naturelle	http://www.apieme-evian.com/protectionnature/	Connaître la ressource pour mieux la protéger L'Association pour la Protection de l'Impluvium de l'Eau Minérale Evian a pour vocation la préservation de l'eau minérale naturelle Evian. Créée en 1992, l'APIEME est issue d'un partenariat public-privé entre la Société des Eaux d'Evian et les 14 communes concernées par la ressource Evian. Le budget de l'APIEME est constitué de 2/3 du budget provenant de la SAEME ((Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian SA) et 1/3 des 14 communes Le fonctionnement de l'APIEME repose ainsi sur une politique de redistribution économique de l'aval vers l'amont : la SA Evian et les communes d'émergence, qui bénéficient des retombées économiques de l'exploitation de l'eau minérale (perception d'une taxe liée à l'embouteillage, définie par le Code Général des Impôts), financent des projets à vocation collective pour l'ensemble du territoire et tout particulièrement pour les communes de l'impluvium.	L'APIEME repose sur une concertation avec tous les acteurs locaux (communes, agriculteurs, autorités, etc.). L'impluvium est la zone privilégiée pour la conduite des politiques de protection. Il s'agit de la zone identifiée d'infiltration de l'eau météorique (pluie, neige, etc.) qui alimente l'aquifère donnant naissance à l'eau minérale. La surface de l'impluvium de l'eau d'evian couvre plusieurs milliers d'hectares. . Maintenir une agriculture forte et respectueuse de l'environnement . Préserver les milieux naturels et notamment les zones humides . Accompagner un développement territorial raisonné	A travers l'APIEME, des actions sont menées depuis vingt ans afin de prévenir tout risque de pollution susceptible d'atteindre la ressource. L'Association décline ses actions selon trois objectifs phares. Actions agricoles: Principale gestionnaire de l'espace sur la zone d'infiltration de l'eau minérale naturelle (l'impluvium), l'agriculture est un partenaire fondamental de la protection de l'eau. L'APIEME souhaite accompagner une agriculture pérenne et respectueuse des milieux naturels. L'APIEME s'attache à donner aux exploitants agricoles les moyens d'assurer un développement durable de leurs exploitations, en améliorant leurs installations et leurs équipements et en optimisant leurs pratiques. Une nouvelle politique agricole reposant sur la valorisation des effluents d'élevage par des techniques de compostage et de méthanisation est en cours d'élaboration. Milieux naturels: L'action de l'APIEME a d'abord été concentrée sur les zones humides. Ces milieux riches mais vulnérables font ainsi l'objet d'un programme d'entretien, de valorisation et de suivi scientifique pluriannuel. En 2008, la Convention Internationale de Ramsar a reconnu l'impluvium comme zone humide d'importance internationale grâce à la qualité écologique de ses marais et tourbières et aux actions de gestion mises en oeuvre. Cet engagement pour la préservation des milieux est désormais étendu à l'ensemble des espaces naturels du territoire. Avec l'aide des experts naturalistes locaux, l'APIEME s'emploie à connaitre la biodiversité présente sur son territoire et à définir les actions nécessaires à sa conservation. Exemple d'action: Depuis les années 2000, l'APIEME accompagne un groupe de communes dans l'application d'un programme de gestion pour la conservation de 145 hectares de marais et tourbières. Aménagement territorial: L'APIEME veille à ce que le développement des communes se fasse de manière à répondre aux besoins des habitants sans générer de risques de pollutions. Les habitations, les voies de communication doivent être réfléchies

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
France Sources-ALMA	https://www.sources- alma.com/		ALMA s'implique sur des pratiques plus responsables sur les zones situées à proximité de ses 35 sites en encourageant la culture raisonnée et bio.	Promotion et appuis à des pratiques plus responsables sur les zones situées à proximité de ses 35 sites en encourageant la culture raisonnée et bio
France /Maroc/Mexique Danone Eaux REGENERATIVE AGRICULTURE	https://www.danone.co m/fr/impact/planet/reg enerative- agriculture.html	France: Engagé depuis 30 ans avec des associations locales, des communes ou des agriculteurs afin de préserver l'écosystème. Danone s'engage à développer et promouvoir un modèle durable d'agriculture régénératrice qui protège les sols, valorise les agriculteurs et garantisse le bien-être animal. Au Maroc et au Mexique, Danone promeut des pratiques d'agriculture régénérative auprès des agriculteurs (formation, soutien technique, incitations pour améliorer la gestion de l'eau dans leurs exploitations). En Indonésie, Danone s'est associée à l'ICRAF pour protéger le bassin versant menacé de Rejoso et réduire la consommation en eau (production de riz « intelligente », meilleure gestion des forages).	« L'objectif est de soutenir la mise en place d'actions concrètes conciliant les activités du territoire avec la préservation de la ressource en eau autour de trois domaines : aménagement raisonné des communes, soutien à la mise en place de pratiques agricoles durables et protection des milieux naturels ».	Danone a travaillé avec WWF France, des techniciens et un groupe diversifié d'experts en environnement et en agriculture, pour créer le Danone Regenerative Agriculture Scorecard (disponible uniquement en anglais), et le Danone Environmental Handbook (disponible uniquement en anglais), afin de définir les meilleures pratiques régénératrices.
France MATTWILLER LAW MINERALE NATURELLE	https://www.wattwiller. com/actualites/wattwill er-cree-le-collectif- biodiversite/	Renforcement de l'engagement en faveur de la biodiversité, par la création du « Collectif Biodiversité » : un programme d'envergure à impliquant la Commune de Wattwiller et diverses parties prenantes actives dans le bassin versant de Wattwiller (l'ONF, plusieurs acteurs économiques locaux et des citoyens). le Collectif Biodiversité a vocation à développer sur le long terme un programme de préservation de la biodiversité sur la zone de captage de Wattwiller, pour mieux connaître et mieux protéger	L'objectif de ce collectif est de poursuivre ensemble des projets de développement de la biodiversité sur la commune de Wattwiller. Sur base de 1ers états des lieux et échanges menés en 2021, 3 champs d'action sont prévus en 2022 : - autour de la forêt (réflexion autour de son exploitation, préservation et plantation, sensibilisation du public), - autour du cours d'eau du Rechen (diagnostic, sensibilisation et modification des comportements, restaurations,). - mais aussi une étude d'envergure : réalisation d'un atlas de la biodiversité communal (étude ABC), un état des lieux exhaustif qui servira de base à l'identification d'actions de fond et de long terme.	. Certifié B corp . Eco-pâturage pour lutter contre la Renouée du Japon (plante invasive), . Installation et entretien de ruches, avec la formation d'un salarié et un partenariat avec le syndicat apicole de Cernay . Plantation d'arbres/plantes mellifères et semis de graines permettant le maintien des polinisateurs sur la zone de captage (impluvium), . Installation de nichoirs, hôtels à insectes, . Rénovation de la zone humide du Parc des sources, . Plan de prévention des risques en collaboration avec les autorités locales (Mairie, Onf, Brigade verte) pour prévenir tout risque de contamination et garantir la qualité unique des eaux de Wattwiller.

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
Belgique	https://sourceofchange. spadel.com/fr/goals/green/ https://sourceofchange. spadel.com/fr/2021/12/ 07/spa-monopole-is- biodiversity-positive/	Les eaux minérales sont puisées dans une des plus grandes zones naturelles préservées d'Europe, soit 13.177 hectares. La protection et la restauration de la nature et de la biodiversité sont intégrées à la stratégie RSE du Groupe Spadel et de ses différentes marques.	L'objectif est que les 8 sites d'exploitation soient labélisés à biodiversité positive suivant la procédure mise en place au travers de la Biodiversity Footprint Methodology (BFM) d'ici 2025.	. Certifié B corp . Calcul de l'empreinte sur la biodiversité en utilisant la méthodologie de l'abondance moyenne des espèces par hectare ou MSA.ha (Mean Species Abundance). La MSA rend compte du caractère intact de la biodiversité par rapport à son état d'origine. Une valeur de 0 représente une perte totale de la biodiversité d'origine et 1 implique que la zone est intacte. En multipliant le score MSA par la surface de la zone auquel il se rapporte, on obtient le score MSA.ha. La méthodologie de l'abondance moyenne des espèces est approuvée par la communauté scientifique internationale (IPBES, IPPC). . BeeOdiversity: suivi de la qualité de l'environnement par des analyses scientifiques d'échantillons des ruches pour dresser un état des lieux de la biodiversité et de la qualité de l'environnement, en particulier la présence de pesticides ou non. . Elaboration d'un plan d'intervention unique pour éliminer les risques pour l'environnement et les sources avec les services des secours, les gestionnaires forestiers, la ville de Spa et le service public wallon.
Espagne Association des Eaux Minérales (ANEABE) Aguas Minerales de España	https://aneabe.com/ane abe-quienes-somos/	L'Association des eaux minérales d'Espagne (ANEABE) est l'organisation commerciale à but non lucratif, qui rassemble et représente pratiquement tout le secteur dédié à l'emballage de l'eau dans ses différentes catégories : eau minérale naturelle, eau de source et eau potable préparée. ANEABE est né en 1978 et, depuis lors, agit en tant qu'interlocuteur d'entreprises du secteur de l'eau minérale devant les administrations publiques et d'autres institutions, nationales et internationales.	Protéger la biodiversité des écosystèmes près de la source Le secteur de l'eau embouteillée n'est pas seulement engagé dans la ressource, mais aussi dans l'environnement où se trouve le bassin versant. Les usines d'emballage sont situées dans des environnements naturels, à proximité des bassins versants, dont l'industrie est chargée de prendre soin et de protéger pour assurer leur conservation.	Développement des études et de contrôler tous les aspects hydrogéologiques qui permettent de prendre soin de l'Eau Minérale, les entreprises du secteur de l'eau minérale développent des actions pour protéger la biodiversité des écosystèmes proches de la source.

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
Maroc Les Eaux Minérales d'Oulmès LES EAUX MINÉRALES D'OULMÈS	https://www.oulmes.ma /environnement/	Le groupe a été l'un des premiers au Maroc à signer un partenariat avec le WWF pour mettre en place des actions permettant de mieux préserver les ressources naturelles. Les Eaux Minérales d'Oulmès adhère à la COALMA, la Coalition Marocaine pour l'Eau, une association qui fédère les acteurs publics et privés pour une utilisation responsable et durable des ressources en eau.	Lors de la COP22 à Marrakech en 2016, Les Eaux Minérales d'Oulmès a démontré son engagement à travers nombreuses actions menées sur les plans national et international à l'exemple de la construction d'une maison éco-citoyenne réalisée en bouteilles de plastique.	Protection de 140 ha de terres autour des sources de Tarmilate afin de protéger ces sources de toutes activités humaines polluantes. Sensibilisation régulière auprès des populations environnantes sur le risque de pollution souterraine. Evaluation régulière de ses impacts sur l'environnement.
Allemagne Service municipal de distribution des eaux de Munich (SWM)		Depuis la fin du 19e siècle, le SWM achète des terrains situés sur la zone d'influence des captages d'eau pour les boiser.	Parallèlement, afin de réduire les teneurs en nitrates, la ville a lancé un programme de promotion de l'agriculture biologique (accompagnement technique, financier et commercial).	
Etats Unis, New York Ville de New-York		A New York, ce sont les forêts qui assurent le service de filtration des eaux par le sol et les racines. Fournir une aide technique et des infrastructures aux agriculteurs et exploitants forestiers.	La ville a investi, depuis 1997, près de 2 milliards de dollars pour : . Acquérir des terres autour des réservoirs et préserver les forêts et les zones humides. Attribuer des crédits aux propriétaires fonciers locaux pour l'entretien des forêts le long des cours d'eau.	

Spa site biodiversity positive: How did we get there?

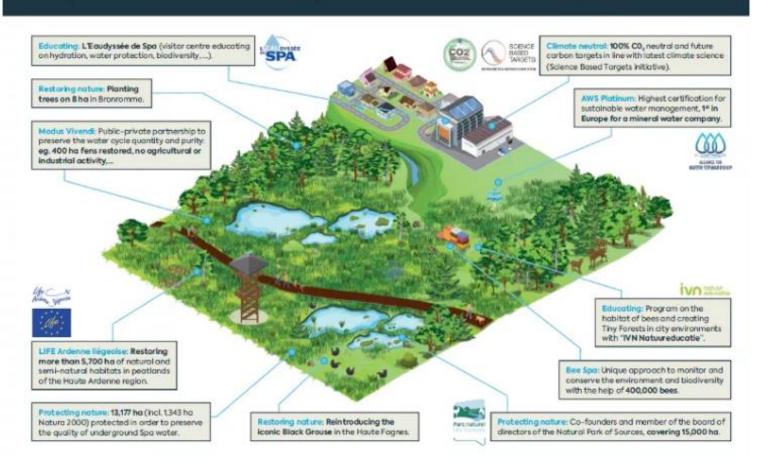


Figure 26 Stratégie et actions en faveur de la biodiversité du groupe SPA, Belgique

3.2 Les bonnes pratiques de la filière des cimenteries

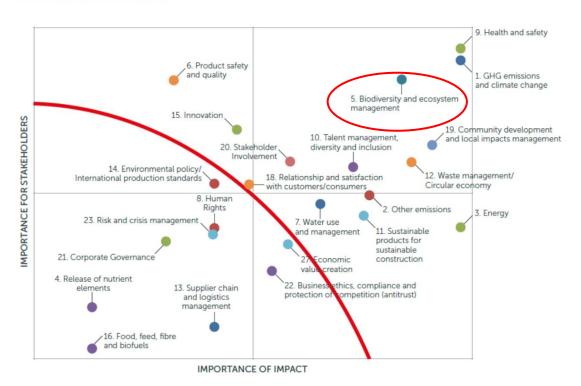
Le tableau suivant présente les différentes initiatives vis-à-vis de la biodiversité prise par des organisations professionnelles de la filière des cimenteries ou par les sociétés productrices.

Certaines sociétés de ce secteur ont pris conscience de s'impliquer dans la prise en compte de l'environnement et dans l'évolution de leurs pratiques au regard de l'importance qu'apportaient leurs clients à ces sujets.

L'exemple ci-dessous présente les résultats d'une analyse du groupe SECIL.

What are the most relevant areas for our stakeholders and for our business?

MATERIALITY MATRIX



De même le groupe EQUIOM a identifié les enjeux prioritaires des parties prenantes de son activité :

- Intégrer l'efficacité énergétique et les principes de l'économie circulaire
- Créer de la valeur dans les territoires
- Promouvoir l'innovation et une offre durable et responsable
- Intensifier les efforts dans la protection de la biodiversité

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
France UNPG (Union Nationale des Producteurs de Granulats)	https://www.unpg.fr/ac cueil/developpement- durable/environnement 	En 1992, les producteurs français de granulats ont mis en place une Charte environnementale devenue en 2004, « Charte environnementale des industries de carrières ». Elle est applicable à toutes les industries extractives de l'UNICEM (Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction). Les 400 entreprises ayant signé cette charte s'engagent à maîtriser leurs impacts environnementaux, à mettre en œuvre une concertation constructive et à développer leurs compétences environnementales.	L'UNPG fait partie des premiers acteurs à s'être engagée dans la Stratégie nationale pour la biodiversité L'UNPG a: . Engagé une démarche prospective avec la collaboration de nombreux experts sur les effets prévisibles des grandes évolutions de la société sur les activités d'extraction de matériaux minéraux Lancé des programmes d'études sur le potentiel écologique des carrières puis sur la biodiversité.	Guide pratique de l'engagement dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB), crée par le l'UNPG, il résume les objectifs et le contenu de la stratégie nationale pour la biodiversité et précise aux entreprises comment s'engager grâce à des exemples d'actions à mettre en place (adhésion et engagement auprès de la SNB, suivis écologiques, création ou restauration d'habitats naturels, identification d'espèces sur lesquelles l'activité a un impact, sensibilisation, formation, animation, concertation, visites de sites, favoriser le déplacement de la faune). Le Plan d'engagement de la profession répond aux grandes orientations stratégiques et aux objectifs de la SNB. Il est structuré autour de 3 axes principaux déclinés en 31 actions : (1) Mobiliser les entreprises – 9 actions, (2) Améliorer les connaissances – 6 actions, (3) Favoriser une gestion durable de la biodiversité - 20 actions Formations environnement/développement durable : chaque année une formation sur un thème spécifique est proposée au personnel des sites adhérents à la Charte environnement des industries de carrières en vue de les sensibiliser aux impacts environnementaux et aux solutions existantes ainsi que favoriser les partages d'expériences et les bonnes pratiques.
Europe et France Heidelberg Cement Group et Ciments Calcia HEIDELBERGCEMEN	https://www.heidelberg cement.com/en/sustain ability-commitments- 2030	. Premier cimentier en Europe à être certifié ISO 14001 . A signé en 2007 une Convention de partenariat avec le comité français de l'UICN afin que l'UICN accompagne et soutienne le développement de la politique biodiversité de Ciments Calcia (incidences sur le monde du vivant, préservation de la biodiversité). . A adhéré en 2011 à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2011-2020 qui fixe 20 objectifs destinées à stopper la perte de la biodiversité.	Alignement des objectifs sur les objectifs de gestion durables des Nations unies	. S'est engagé dans plus de 1000 carrières et zone d'extraction dans le monde pour la gestion de la biodiversité pendant et après l'extraction en encourageant le déploiement d'une grande diversité de la flore et de la faune locales. Propose un concours scientifique et éducatif The Quarry Life Award tous les deux ans, dont le but est de sensibiliser aux actions de préservation de la biodiversité dans les carrières et de trouver de nouvelles façons de la valoriser.

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
France Cemex France	https://www.cemex.fr/a cteur- responsable/enjeux-et- defis/empreinte- ecologique	. A signé une convention de partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux pour comprendre, étudier et anticiper les orientations règlementaires environnementales.		. Cette convention compte également 28 programmes de conservation, dont 14 menés en continu depuis 2003. . Avec la LPO, Cemex France a également édité 15 fiches pratiques intitulées Réaménagement et biodiversité des carrières, des guides pratiques pour la création de solutions d'aménagement afin d'accueillir la biodiversité sur les carrières (mares temporaires, îlots, pelouses sèches selon les cas).
IUCN et Cimenteries				L'UICN, en partenariat avec des cimenteries, a développé les guides IBMS (Integrated Biodiversity Management System) et BIRS (Biodiversity Reporting and Indicators System), dans le but d'aider les entreprises du secteur du ciment et des granulats à réduire les risques pour les écosystèmes dans leur exploitation et proposer un moyen d'évaluer l'évolution de la biodiversité sur les différents sites des entreprises.
Global Cement and Concrete Industry (GCCA)	https://gccassociation.o rg/concretefuture/biodi versity-action-for-net- positive-impact/	A annoncé on engagement dans la protection de la biodiversité, à travers ses opérations. Pour favoriser cette ambition, GCCA a lancé une nouvelle politique interne engageant ses membres sur cette voie. Ceci, afin de réduire à zéro l'impact de l'industrie sur l'environnement, tout en soutenant la production nécessaire à un retour à la croissance mondiale.	Le syndicat souhaite que ses membres travaillent sur quatre points clefs : Formuler et exécuter des plans de réhabilitation des carrières et de leur biodiversité Récupérer et suivre les informations clefs pour améliorer leurs performances Encourager le développement de bétons à forte durabilité, en travaillant notamment sur l'efficacité des matériaux Travailler à l'établissement de forts liens avec des associations civiles.	GCCA Sustainability Guidelines for Quarry Rehabilitation and Biodiversity Management (May 2020) https://gccassociation.org/wp- content/uploads/2020/05/GCCA Guidelines Sustainability Biodiversity Quarr y Rehabilitation May 2020-1.pdf
France EQIOM, filiale du groupe CRH EQIOM ACRH COMPANY	https://www.eqiom.co m/developpement- durable/engagements	Toutes les agences EQIOM Bétons sont certifiées charte RSE et le cimentier français s'est engagé pour la protection de la biodiversité sur les sites EQIOM est basée sur des modes de fonctionnement respectueux, limitant les impacts sur les écosystèmes	Les agences mettent en place des actions pour éviter et réduire les pressions et les impacts engendrés par ses activités. EQIOM a signé une convention avec l'UICN, afin que l'UICN identifie les enjeux et formule des recommandations concrètes pour gérer la biodiversité présente sur les sites EQIOM. La stratégie biodiversité EQIOM a été reconnue dans le cadre de la Stratégie Nationale Biodiversité 2011-2020. Ce programme d'actions s'articule autour de 3 axes : mobiliser et susciter l'envie d'agir, agir sur le terrain, intégrer la biodiversité dans notre stratégie d'entreprise.	Guide pratique – Promouvoir la biodiversité sur les sites d'EQUIOM 11 fiches techniques https://www.eqiom.com/sites/flippdf/Biodiversite/mobile/index.html#p=41 La gestion des sites est organiséepour obtenir des compensations. 84 sites sont situés à proximité de sites à haute valeur de conservation 80% des sites bénéficient d'un partenariat pour la gestion et le suivi de la biodiversité. EQUIOM a un partenariat actif avec l'IUCN

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
France Lafarge LAFARGE	https://www.lafarge.dz/ 5 4 1-biodiversite	Lafarge France est membre du Conseil d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la Biodiversité depuis 2015. Le groupe participe notamment à l'évaluation de la diversité spécifique au sein de la carrière selon l'Indice de Biodiversité à Long Terme ainsi qu'à des suivis annuels de populations floristique ou faunistique	Les ambitions du groupe sont : . Doter toutes les carrières à contexte écologique fort ou modéré d'un plan d'action biodiversité en 2022 . Mise en place de partenariat territorial ou des échanges avec un expert ou une organisation locale . Réduire la quantité de litres d'eau consommée (262 L) Innover et proposer des solutions limitant les impacts environnementaux	
Algérie Lafarge		Lafarge Algérie est pleinement engagée dans la prise en charge des aspects liés à la gestion et à la protection de l'environnement, notamment en œuvrant à la réhabilitation des carrières afin de restaurer et créer de nouveaux habitats.		Le groupe Lafarge, en partenariat avec le WWF, expérimente des pratiques managériales de pointe afin de diminuer l'impact de son activité et de protéger activement la biodiversité. Ainsi, Lafarge s'efforce lorsqu'une espèce sauvage est menacée, de compenser sa disparition, même temporaire, par le transfert des stations végétales ou par des aménagements spécifiques favorisant la réintroduction de certaines espèces. Le groupe envisage d'enrichir des bases de données scientifiques, et de constituer des « Atlas Biodiversité communes » qui pourraient ensuite être utilisées par les élus locaux.
Suisse Holcim HOLCIM	https://www.holcim.ch/ fr/biodiversite	La biodiversité a considérablement diminué en Suisse depuis 1900. Les espèces animales et végétales rares voient leur habitat se restreindre. Le Conseil fédéral a fait de la promotion de la biodiversité un objectif national.	Holcim contribue grandement à cet objectif, car les sites d'extraction sont des zones pionnières et des retraites idéales pour les espèces animales et végétales rares. Les carrières et les gravières leur permettent de retrouver des habitats perdus. Les carrières sont souvent des zones de couvaison pour des espèces d'oiseaux rares et les chamois y viennent régulièrement pour élever leurs petits. Bon nombre d'anciens sites d'extraction de Holcim jouissent même aujourd'hui d'un statut de réserve naturelle.	. A investi plus de 10 millions de francs suisses dans des mesures environnementales Dote les étages de démolition de stries et forme des amas de pierres en vrac garnis de troncs d'arbres et créer dans les gravières des biotopes itinérants pour amphibiens et des murs bruts pour hirondelles de rivage A soutenu financièrement le guide de la Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch et de l'Association des Communes Suisses Holcim replante ses carrières et gravières en coopération avec des organisations de protection de la nature telles que Pro Natura ou le WWF, soit à des fins agricoles, soit par restauration à l'état naturel. Bon nombre d'anciens sites d'extraction de Holcim jouissent aujourd'hui d'un statut de réserve naturelle.
Italie AITEC – Associazione Italiana TecnicoEconomicad el Cemento AITEC	https://www.aitecweb.c om/			Edition des Lignes Directrices de conception, gestion et restauration des zones minières https://www.legambiente.it/sites/default/files/docs/linee guida progettazion e gestione recupero delle aree estrattive.pdf

Pays / Initiatives et bonnes pratiques	Source	Présentation / Principes d'actions	Objectifs	Exemples d'Actions
Portugal / Tunisie				
SECIL	https://www.secil- group.com/pt/sustentab ilidade/ambiente/biodiv ersidade-e-ecossistemas	Secil reconnaît et valorise l'importance de la biodiversité. Afin de réduire son impact sur la biodiversité, l'entreprise a développé des stratégies, notamment à travers la mise en œuvre de plans de reconstitution des paysages de carrières et de plans d'action pour la promotion de la biodiversité.	Ces plans sont basés sur l'hypothèse qu'un système entièrement réhabilité englobe non seulement la composition et la structure des communautés végétales et animales, mais aussi le rétablissement des fonctions et des processus naturels de l'écosystème.	. Mise en œuvre des guidelines Environnement et Nature du GCCA
SECIL				. 53 ha d'espaces naturels protégés ou restaurés Du 2 au 5 mai 2018, la Conférence internationale « Quarries Alive » a eu lieu à l'Université d'Évora et à SecilOutão. Sous le thème « Améliorer la biodiversité et les services écosystémiques dans les carrières – Défis, stratégies et pratiques », cette conférence a été coorganisée par l'Université d'Évora, Secil et la Faculté des sciences de l'Université de Lisbonne (http://quarriesalive2018.uevora.pt/).

4 Obstacles et freins à la mise en œuvre d'accord volontaire dans les filières Cimenteries et Eaux minérales (L4)

4.1 Introduction

Cette analyse s'inscrit dans la démarche visant à co-construire des accords volontaires avec 2 filières de l'économie tunisienne.

Elle vise à dresser un état synthétique des obstacles et des freins pouvant entraver la démarche d'élaboration et de mise en œuvre des accords volontaires. Les éléments présentés sont issus des interviews des acteurs de ces filières ainsi que des focus groups (filière eau minérales conditionnées) et ateliers qui ont été organisées tout au long de la démarche ainsi que des documents consultés.

Cette note propose également les grandes lignes de la stratégie de dialogue qui aideront à mettre en œuvre une consultation plus efficace pour parvenir à obtenir une adhésion du plus grand nombre à ces accords volontaires.

4.2 Obstacles et freins à la mise en œuvre des accords volontaire

4.2.1 La filière des eaux minérales conditionnées

La collecte de l'information auprès des différents acteurs publics et privés impliqués ainsi que la sociétés civile (ONGs) lors des focus groupes et des ateliers de dialogue a permis d'apporter un complément d'informations par rapport à la littérature et à nos prospections préliminaires.

Cela a servi à examiner les opportunités mais aussi les freins à la conception, et à la mise en œuvre des accords volontaires.

4.2.2 Obstacles et freins internes aux sociétés de la filière

L'analyse des déclarations des représentants des acteurs privés a permis d'avoir une idée sur les contraintes et les freins internes aux entreprises de mise en bouteille d'eau minérale pour la mise en œuvre des accords volontaires.

Ces freins sont de natures différentes, à savoir :

4.2.2.1 Contraintes financières

Pour certaines entreprises, les marges d'intérêt bancaires représentent une lourde charge surtout avec les pressions qu'elles subissent par l'état sur les prix de vente.

Toutefois, certaines sociétés notamment le grand groupe SOSTEM qui, à lui seul détient 09 marques de sociétés des eaux conditionnées ont d'ores et déjà adoptés des approches RSE mais pas en rapport avec la thématique biodiversité. Cela révèle que certains ne sont pas encore conscients que le coût de ces dépenses est inférieur au coût d'épuisement et de détérioration de la qualité de leurs ressources en eau en cas de non préservation de la biodiversité dans leurs périmètres de protection éloignés.

Contraintes logistiques

Il s'agit de freins liés à la mise en œuvre des actions de conservation de la biodiversité notamment un capital humain qualifié.

En effet, certaines sociétés ne présentent pas le capital humain nécessaire en termes de nombre et de qualification pour mener un changement dans leurs politiques RSE et y introduire le concept de biodiversité. Les seules initiatives de protection de l'environnement chez les industriels concernent la gestion des déchets plastiques et la réduction du poids de l'emballage. Il n y'a pas de réelles actions pour la conservation de la diversité faunistique et floristique notamment la restauration des espèces autochtones et l'incitation des agriculteurs voisins à la réduction de l'utilisation des pesticides et engrais chimiques.

Il y a donc un besoin de renforcement des capacités des responsables RSE ainsi que de tout le personnel impliqué en matière de biodiversité.

4.2.2.2 Contraintes socio-culturelles

Certaines entreprises sont habituées et ouvertes au changement, et d'autres moins. Ces derniers considèrent tout changement dans leurs processus de fabrication et de distribution ainsi que leurs relationnel avec les

différents acteurs notamment ceux avec qui ils partagent la même nappe d'eau comme une menace à leur équilibre.

En plus, la notion de la biodiversité n'est pas claire chez tous les acteurs. Les mesures et les actions pour la préservation de la diversité biologique sont nouvelles pour eux. Une mauvaise compréhension du sens et de l'objectif du changement représentent aussi un frein à l'élaboration des accords volontaires. Ainsi une transformation dans les stratégies des entreprises de mise en bouteilles d'eau minérale nécessite une vision claire du projet BIODEV2030 et une conviction par l'utilité des accords volontaires.

Il est essentiel de prendre le temps d'expliquer en détail les modalités de ces engagements et en quoi ils apporteront un bénéfice pour l'entreprise, afin de ne pas « changer pour changer ».

Aussi, le changement vers un processus de production et de distribution plus respectueux de l'environnement demande un certain apprentissage. Il faut donc prévoir des formations pour le personnel concerné afin que tout le monde « parle la même langue ».

4.2.3 Obstacles et freins externes à la filière

Le recoupement des informations reçus à partir des différents acteurs lors des entretiens et des focus groupes a permis d'identifier les obstacles externes à la filière des eaux minérales.

4.2.3.1 Contraintes socio-économiques

Ces contraintes concernent principalement les usagers de la même nappe d'eau dans un territoire donné. En effet, l'industriel partage les ressources avec le secteur agricole qui consomme la plus grande quantité d'eau, et exerce la plus forte pression à travers les pratiques agricoles et l'irrigation. Les prélèvements dépassent le potentiel disponible dans la quasi-totalité des nappes considérées. Ce préjudice est de nature à menacer la viabilité de son activité.

Tous les intervenants des focus groupes privés et publiques ont confirmé qu'en termes quantitatif en comparaison avec l'irrigation, les prélèvements sur les nappes pour la production de l'eau minérale sont de loin les plus faibles et les mieux réglementés.

Cette situation non équilibrée avec les agriculteurs dans un territoire donné représente un obstacle majeur auquel fait face le minéralier pour aboutir aux accords volontaires. D'où l'importance de ce projet qui vise à orienter l'agriculture dans les bassins versants cibles vers une agriculture écoresponsable qui utilise moins d'engrais chimiques et de pesticides mais également moins consommatrice d'eau en suivant une irrigation raisonnée.

Il faut aussi noter qu'il y a d'autres problèmes liés aux droits de passage dans une parcelle donné ainsi que des conflits entre les tribus qui vivent dans une même région. Cela représente un frein social qu'il faut soulever dans les territoires cibles pour pouvoir avancer dans l'engagement des différents acteurs pour la préservation de la diversité biologique.

4.2.3.2 Contraintes techniques et socio-culturelles

En Tunisie, les termes agriculture durable, agriculture biologique, bonnes pratiques agricoles ont récemment commencé à s'introduire dans le jargon agricole. La plupart des parcelles suivent un système de production intensif : la monoculture, l'épandage de pesticides et d'engrais azotés minéraux sur les sols et culture, l'utilisation de machines agricoles alimentées par de l'énergie fossile et qui tuent toute forme de vie à la surface et donc contribuent à l'érosion de la biodiversité. En plus, ces pratiques intensives mènent à une mauvaise gestion des ressources en eau en utilisant de très grands volumes d'eau pompés des nappes phréatiques.

Ces pratiques agricoles induisent une pollution importante des eaux et du sol et présentent des éléments qui peuvent dissuader les engagements volontaires des acteurs privés.

Le changement d'habitudes de culture et la réticence des agriculteurs par rapport aux nouvelles techniques de conservation de la nature, peut représenter un obstacle à affronter et un frein à soulever pour pouvoir s'engager dans la préservation de la biodiversité dans un territoire cible.

Les défauts de communication institutionnelle (CRDA et autres) avec les agriculteurs et le manque d'accompagnement technique et de sensibilisation de ces derniers peuvent freiner cette transformation vers une agriculture biologique.

4.2.3.3 Contraintes administratives

Parmi les autres freins à l'élaboration des accords volontaires, les procédures administratives très lourdes et le manque de concertation entre l'administration régionale et centrale. Le manque de partage des responsabilités de chaque administration surtout pour le contrôle des dépassements est un obstacle de taille qu'il faut bien le

régler en clarifiant les tâches de chaque institution en l'occurrence l'implication des CRDAs et de l'ONTH dans le contrôle des périmètres de protection :

- *Périmètre de protection immédiat et rapproché : les problèmes de pollution ponctuelle sont normalement contrôlés par l'ONTH
- *Périmètre de protection éloigné : les pollutions par infiltration doivent être contrôlées normalement par les CRDAs.

En plus, dans certaines zones des territoires cibles, l'assainissement rural est quasi-inexistant. Ce service, lorsqu'il existe, est assuré par l'ONAS mais d'une manière disparate sur tout le territoire rural.

Par ailleurs, il y a parfois une absence de contrôle et de suivi ainsi qu'une incapacité manifestée par les autorités compétentes locales concernées à faire respecter la loi surtout dans le cas des forages illicites qui augmentent exponentiellement. L'Etat peine à pallier ce fléau et cela est un obstacle majeur.

4.2.3.4 Contraintes législatives

Pour pouvoir mener au mieux ces engagements vers une préservation de la biodiversité par les différents acteurs entre autres les industriels et les agriculteurs dans un territoire donné, il faut travailler sur les textes réglementaires et veiller à les appliquer par les autorités compétentes. Ces textes doivent inclure les dépassements des établissements publiques notamment les services de l'assainissement, l'ONAS.

4.3 La filière des cimenteries

4.3.1 Obstacles et freins internes aux sociétés de la filière

- La méconnaissance des considérations relatives à la biodiversité au sein de l'entreprise. Les entreprises en charge de la fabrication du ciment et plus particulièrement leurs structures responsables de l'exploitation des carrières affichent souvent une connaissance relativement modeste de la biodiversité dans les lieux de leurs activités et ce que ce soit en termes de caractérisation et du rôle joué par cette biodiversité dans les équilibres écologiques ou soit, et à des niveaux moindres, en termes de maîtrise des effets et des impact de leur activité sur la pérennité de cette composante de l'environnement, la biodiversité. A ce titre, les entreprises n'affichent pas les caractéristiques environnementales des sites exploités et les enjeux qu'il y a lieu de prendre en considération lors de leurs travaux et n'en font pas un élément déterminant de leur politique d'exploitation.
- Le faible intérêt accordé par l'entreprise à la biodiversité. En conséquence à la méconnaissance des enjeux relatifs à la biodiversité, l'entreprise ne manifeste pas généralement un intérêt particulier à cet aspect. Ceci se traduit souvent par l'absence de politique et de stratégie dans le domaine. La biodiversité, ses caractéristiques, sa contribution dans les équilibres écologiques et socioéconomiques de la zone d'exploitation ne constitue pas de ce fait une priorité saillante et visible pour l'entreprise. Leur priorité principale est orientée essentiellement vers l'exploitation sans se fier de manière régulière à ses effets sur les composantes de l'environnement et particulièrement la biodiversité. L'intérêt à l'environnement s'opère généralement de manière globale sans spécificités particulières et beaucoup moins à une composante comme celle de la biodiversité qui demeure souvent assez abstraite dans l'esprit des exploitants.
- L'absence de compétences humaines en matière de biodiversité au sein de l'entreprise. A part dans le meilleur des cas un responsable partiel des questions relatives à la sécurité et à l'environnement, il est rare de trouver au sein des entreprises une compétence humaine quelconque spécialisée de la biodiversité. Cette dernière n'est pas par conséquent ni débattue au sein des activités de l'entreprise ni prise en compte de manière substantielle et régulière dans la planification et l'organisation des travaux de l'entreprise. Occasionnellement une attention particulière au couvert végétal et particulièrement à certaines espèces d'arbres est accordée occasionnellement pour apporter une réponse de remédiation ou de compensation à une problématique environnementale quelconque constatée.
- La gestion de l'environnement et particulièrement certains de ses aspects jugés secondaires comme la biodiversité pourrait être assimilé à une charge supplémentaire sans aucun intérêt financier ou

économique. Les cimentiers développent des activités très orientées vers la production avec des calculs financiers de plus en plus détaillés et précis dans une perspective de maîtrise des coûts qui se trouve aujourd'hui conditionnée par un contexte économique difficile. C'est ainsi que dans un tel cadre de gestion que toute activité additionnelle qui ne génère pas de gains ou de bénéfices visibles et de court terme risque d'être mal perçue et reléguer rapidement à un positionnement secondaire.

4.3.2 Obstacles et freins externes à la filière

- La biodiversité n'occupe pas une place fondamentale et significative dans les Etudes d'Impact sur l'Environnement, EIE. Les EIE bien qu'elles constituent d'une manière générale un outil avant-gardiste en matière de prévention des effets négatifs d'une activité humaine quelconque sur l'environnement, elle reste cependant assez légère et même superficielle sur certains aspects autour desquels il n'y a pas encore un consens généralisé, le cas de la biodiversité d'une manière générale contrairement à d'autres problématiques, en l'occurrence l'eau qui occupent de plus en plus une place de choix auprès des décideurs et des acteurs d'une manière générale. La biodiversité est à peine évoquée dans les études d'impact sur l'environnement et lorsque c'est le cas la partie qui lui est réservée se limite à un inventaire des principales espèces animales et végétales rencontrées dans la zone du projet sans effort de mettre en évidence les interrelations qui existent entre d'une part ces composantes de la biodiversité et le milieu dans lequel elles s'y trouvent à travers une approche systémique et globale.
- L'administration environnementale n'assure pas un suivi et un contrôle régulier du niveau de réalisation des mesures énumérées dans les Etudes d'Impact sur l'Environnement. La pertinence d'une EIE et au-delà des résultats qu'elle fait apparaître réside dans le suivi par l'administration en charge de ces aspects, en l'occurrence principalement l'ANPE, de la mise en œuvre des mesures de protections de l'environnement qu'elle renferme. Seulement et depuis la création de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, la composante relative au suivi des mesures énumérées dans l'EIE n'a pas constitué une priorité dans les activités de l'agence. L'EIE se trouve de ce fait amoindrie au niveau de ses objectifs, sa performance et sa pertinence d'une manière générale.
- L'administration en charge de l'exploitation des carrières ne dispose pas des moyens nécessaires pour un suivi régulier de la conformité de l'exploitation avec les exigences techniques et environnementales. Le Ministère de l'Equipement et celui de l'Agriculture représenté essentiellement par la Direction Générale des Forêts, DGF, se positionnent en matière d'exploitation des carrières comme des acteurs clés d'une part au niveau des autorisations accordées dans ce domaine et d'autre part au niveau respectivement du suivi des aspects techniques ou environnementaux sur lesquels l'exploitant s'est engagé. Seulement cet aspect de suivi et d'implication continue et rapprochée de ces deux administrations auprès de l'exploitant de la carrière demeure timide faute de moyens techniques, financiers et humains.
- Les autorités locales ainsi que les populations limitrophes ne manifestent pas un intérêt particulier pour les effets négatifs causés par l'exploitation des carrières à l'environnement et ses différentes composantes. Nous n'observons pas et de manière systématique un regard critique et par conséquent une certaine pression de la part des autorités locales et de la population sur les dépassements causés par une exploitation de carrière sur l'environnement de manière générale et beaucoup moins sur la biodiversité de manière spécifique. Les rares manifestations dans ce sens et elles existent avons le de plus en plus se focalisent sur des aspects visibles et auxquels les populations locales et les autorités accordent une importance comme la dégradation des eaux ou la pollution atmosphérique causée par les poussières.

5 Stratégie de dialogue

5.1 La filière des eaux minérales conditionnées

5.1.1 Les acteurs moteurs et structurant d'une démarche collective

Les acteurs moteurs qui pourraient être concernés et directement impliqués dans le processus de conception et d'implémentation des accords volontaires en vue de réduire la pression anthropique sur la biodiversité et les ressources en eau dans les périmètres des nappes exploitées sont :

Les acteurs primaires

Comme détaillé dans le rapport de la cartographie des acteurs, ce sont les acteurs dont l'action conditionne totalement l'existence des accords volontaires. Il s'agit en effet de toutes les parties prenantes partageant la ressource d'une nappe, exerçant une pression sur les ressources et les écosystèmes du territoire, et à travers leur activité, elles subissent mutuellement des externalités.

Minéraliers

C'est une activité fortement régulée, en revanche, les industriels de mise en bouteille d'eau minérale se trouvent dès lors dans une situation non équilibrée face aux agriculteurs. Ils ont le plus fort intérêt à ce que le processus de transformation ait lieu. Ils vont jouer le rôle de fédérateur dans ce processus de transformation.

Les résultats des discussions menées lors des focus groupes ont permis d'identifier quatre industriels qui ont d'ores et déjà adoptés des approches RSE. Une telle démarche constitue les prémisses d'un engagement dans ce projet.

- 1. Délice holding suit une démarche RSE et offrent l'accès libre d'eau de rejet vers les agriculteurs voisins. Il accompagne déjà les éleveurs dans la production de lait avec moins d'utilisation d'antibiotiques et un bon rationnement de l'alimentation des vaches laitières. Au cours des ateliers faits dans le cadre de BIODEV2030, les représentants de cette entreprise ont manifesté leur intérêt à reproduire leur expérience d'accompagnement des éleveurs avec les agriculteurs voisins à leur source d'eau minérale dans le but de préserver les nappes d'eau. En outre, cette entreprise travaille en partenariat avec le CITET pour le développement et la modélisation de l'empreinte carbone et s'investit dans l'écoemballage en développant les bouchons short –neck. Pour réduire l'utilisation de l'énergie fossile, Délice holding a procédé à l'installation de panneaux photovoltaïques
- 2. Le Société d'Exploitation des Eaux Minérales (Marque Sabrine) dispose d'un service dédié à l'assurance qualité qui s'intéresse entre autre à la responsabilité sociétale de la filière.
 - 3. La SOSTEM a développé toute une politique RSE et dispose d'une structure qui lui est dédiée :
 - -l'utilisation des eaux de rejets pour alimenter la zone du belvédère
 - -la proposition de financement de nouveaux forages pour les habitants

Cette entreprise a remplacé les techniques classiques pour les tours de refroidissement par des techniques plus conservatrices d'énergie et d'eau et économique en passant de 5000m³/an à 300m³/an.

4. *La société produisant la marque Prestine* sponsorise différentes activités sportive, culturelle ou encore de protection de l'environnement local.

Dans les territoires où ces industriels sont présents, il y a une réelle opportunité pour mettre en œuvre le projet.

Agriculteurs (GDA, SMSA...):

Dans les différents territoires sectionnés, l'activité agricole exerce la plus forte pression sur les ressources en eaux en termes de quantité et qualité :

- Les prélèvements dépassent le potentiel disponible
- Les pratiques agricoles induisent une pollution importante des eaux et du sol.
- L'efficience de l'utilisation de l'eau dans l'agriculture demeure faible
- Les prélèvements non autorisés issus des forages illicites augmentent exponentiellement

Par conséquent, l'industriel subit les externalités causées par le secteur agricole relatives à l'augmentation du risque de détérioration quantitative et qualitative des ressources. Ce qui menace la viabilité de son activité. La capacité d'évolution et d'adoption de nouvelles pratiques permettant de contribuer à la préservation de la biodiversité en Tunisie est un défi dans ce projet qui peut être franchis par la sensibilisation et l'accompagnement des agriculteurs. Ces derniers doivent être convaincus par ce changement mais surtout accompagnés et sensibilisés pour pouvoir aboutir aux objectifs des accords volontaires. Ils sont des acteurs peu concernés mais très influent par rapport aux engagements volontaires pour la préservation de la biodiversité.

Les acteurs secondaires

Ce sont ceux qui seront affectés par les accords volontaires. Ils représentent des structures d'appui ou d'opposition en fonction de la concordance de ces accords avec leur mission. Les CRDA des territoires cibles, l'UTICA, et l'ONTH pourraient jouer un rôle de mobilisateur et exhorter les parties prenantes au niveau local à s'engager dans ce processus.

- Office National du thermalisme et de l'hydrothérapie (ONTH): relevant du ministère de la santé et chargé de la régulation de l'activité de production de l'eau minérale conditionnée, contrôle le produit mais aussi les dépassements dans les périmètres de protection immédiats. Cet organisme constitue une structure d'appui et peut jouer le rôle de coordinateur de ce projet pour aboutir à l'élaboration des accords volontaires.
- UTICA à travers la chambre nationale syndicale de producteurs d'eau conditionnée: représente une intermédiaire entre les minéraliers et les institutions publiques relevant du ministère de la santé et le ministère de l'agriculture. Cette structure est d'importance majeure car elle sera la source de diffusion des informations concernant le projet en question dans les deux sens (public-privé).
- Commissariats de développement agricole (CRDA): exercent l'action du ministère au niveau régional et assurent en plus, le contrôle du domaine public hydraulique et la constatation des infractions. C'est à ces autorités que revient la charge de contrôle des périmètres rapprochés et éloignés des sources de pompage d'eau minérale. Ils assistent également les agriculteurs et les GDA dans leurs activités, et jouent un rôle d'interface entre le niveau central de gestion des ressources, des services de l'eau potable et de l'activité agricole et les usagers au niveau local.

En plus, ces commissariats jouent un rôle important dans l'accompagnement des agriculteurs dans le processus de transformation vers une agriculture durable et respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

Lors des ateliers de discussion, certains représentants des CRDA ont noté qu'ils avaient des expériences avec les communautés locales pour faciliter l'accès à l'eau potable par la mise en place de bassins de collecte d'eau pluviale dans les zones où il n'y a pas de SONEDE pour minimiser les pressions sur les ressources.

➤ Office National de l'Assainissement (ONAS): organisme relevant du ministère de l'environnement chargé de la gestion du service public d'assainissement. C'est un acteur essentiel dans la mise en œuvre des accords volontaires qui sont normalement en concordance avec ses missions. Les dépassements ou les dysfonctionnements au niveau des activités de cette structure influencent directement les objectifs des accords volontaires. L'implication de l'ONAS dans le processus de transformation est primordiale.

Les acteurs tertiaires

Ils sont touchés indirectement mais peuvent présenter un énorme soutien surtout logistique.

Société civile :

La société civile et les ONGs contribuent dans l'élaboration des accords volontaires surtout par leur rôle de soutien et d'accompagnement aux agriculteurs.

Les associations déjà identifiées dans les livrables précédents notamment ATAE/AAG; AED; ADAS; APNEK; INSAF KEF, ont déjà une expérience dans le renforcement des capacités et la sensibilisation sur les bonnes pratiques agricoles notamment la permaculture, l'utilisation d'engrais biologiques, la valorisation des sousproduits, la réhabilitation du sol, l'apiculture, la plantation de haies dans certaines parcelles ce qui a permis le retour de quelques espèces d'oiseaux autochtones, etc. Certaines associations travaillent même sur les bilans hydriques avec les agriculteurs.

En plus, ils existent des ONGs qui sont déjà engagés dans la facilitation de l'accès à l'eau des habitants des zones rurales par la mise en place de bassins de collecte d'eau pluviale dans les écoles.

Par ailleurs, certaines associations travaillent sur l'inventaire des espèces faunistiques et floristiques dans des territoires bien déterminés et cela est indispensable pour la conservation de la biodiversité car il faut déjà commencer par savoir l'état actuel et le comparer par rapport à l'état précédent. Cela pourra être considéré comme un argument majeur pour convaincre les acteurs directement concernés par le projet.

Banque :

Pour la mise en œuvre et l'efficacité sur terrain des accords volontaires, les banques peuvent avoir un rôle de soutien financier aux différentes actions prévues pour la préservation de la diversité biologique.

En effet, certaines banques en Tunisie sont impliquées dans la protection de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique en travaillant sur la vulgarisation de la Green attitude comme lutter contre le plastique à usage unique par exemple mais surtout par le financement d'activités remplissant obligatoirement un certain nombre de critères éco environnementaux (respect et suivi de l'étude d'impact environnemental). Ce critère est rédhibitoire pour l'allocution de près et de financement.

Aussi, elles sont engagées dans l'accompagnement de leurs clients dans leur transition énergétique et la réduction de leurs impacts environnementaux.

5.1.2 Les angles d'attaques du dialogue : Comment sensibiliser, convaincre et motiver l'engagement en faveur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité

La stratégie à adopter lors du dialogue multipartite pour la mobilisation des parties prenantes et l'engagement sectoriel volontaire doit contenir certains éléments indispensables à la réussite de ce dialogue. C'est une approche participative par influence. Pour cela et afin de bien cibler les angles d'attaques du dialogue, convaincre et susciter l'intérêt des différents acteurs et développer leurs capacités de changement et d'évolution il faut suggérer d'éventuels mécanismes de responsabilité et un plan d'action pour réduire les pressions sur la biodiversité.

Il est nécessaire de procéder par étapes et de développer et approfondir les discussions en allant du général au spécifique.

Lors du dialogue multipartite, il faut répondre aux questions suivantes : Quoi? Pourquoi? Comment? Qui ?

1. La première étape (Quoi ?): Consiste à bien expliquer le projet et ses objectifs ainsi que certains termes en rapport avec celui-ci en l'occurrence biodiversité, agriculture durable, bonnes pratiques agricoles, responsabilité sociétale des entreprises....

Cette étape est indispensable pour une compréhension homogène des objectifs du projet par tous les acteurs concernés par les accords volontaires.

- 2. La seconde étape (Pourquoi ?): Etant donné que l'activité de chaque acteur primaire (industriel et agriculteur) représente à l'état actuel plus ou moins une pression sur la biodiversité, il faut leur expliquer les dégâts ou l'influence de leurs pratiques de production sur l'environnement dans lequel ils vivent (eau, sol, air) et sur la pérennité de leurs ressources et leurs activités. Cela va permettre de sensibiliser les différentes parties prenantes sur l'état actuel de la biodiversité, de les responsabiliser et de susciter leur intérêt sur les méthodes à adopter pour palier à l'érosion de la biodiversité.
- 3. Troisième étape (Comment ?) : Il faut expliquer et présenter aux acteurs les bonnes pratiques à adopter pour la préservation de la diversité biologique. Des témoignages ou des « success story » peuvent encourager et motiver les acteurs en question. C'est l'approche participative par influence.
- 4. Quatrième étape (Qui ?): Une approche participative et territoriale englobe toutes les parties prenantes dans un périmètre donné (le bassin versant). Cela suppose une implication de tous les acteurs et un partenariat public-privé. Il faut donc pointer cela lors des discussions pour que ces derniers se sentent soutenus les uns par les autres. Une relation gagnant-gagnant sera créée par ces accords volontaires. Chaque acteur aura à sa charge une ou deux actions pour la préservation de la biodiversité et par conséquent assurer la viabilité de son activité.

Il faut aussi choisir une structure qui aura à sa charge la coordination et la communication entre les différents acteurs notamment l'ONTH et l'UTICA. Aussi, il faut désigner une autorité régionale (CRDA ou municipalité) qui veillera au suivi de ces accords volontaires.

Lors des ateliers de discussion, plusieurs idées et arguments ont émergées des minéraliers notamment :

- Biodiversité à Employabilité : le recyclage du plastique par exemple peut créer de l'emploi.

- Sensibiliser les promoteurs pour penser à la biodiversité et assurer certaines actions comme la mise en place de collecteurs de bouteilles en PET.
- Signer des contrats avec les agriculteurs pour le « zéro pesticide ».
- Créer un réseau d'échange entre les minéraliers même à une échelle internationale pour l'échange technique et logistique concernant la préservation de la biodiversité.
- Créer une synergie avec les projets en cours et ayant les mêmes objectifs que BIODEV2030.
- Chercher du financement pour les différentes actions prévues dans les accords volontaires.
- Créer une complémentarité entre l'ONTH et l'UTICA pour faciliter l'accès à l'information et la communication entre le public et le privé : renforcer le partenariat public-privé.

Les outputs de cette phase de dialogue multipartite vont guider le choix des sites à la fois pilotes et prioritaires concernés par les accords volontaires. Cela est conditionné par la motivation des acteurs et les pressions actuelles sur la biodiversité dans ces bassins versants.

5.2 La filière des cimenteries

5.2.1 Les acteurs moteurs et structurant d'une démarche collective

Les acteurs qui régissent l'exploitation des carrières des cimenteries en Tunisie sont assez nombreux ; nous les avons identifiés et caractérisés dans les rapport précédents, il se structurent essentiellement en trois principaux groupes : I) Les cimentiers individuellement et regroupé en syndicat, II) L'administration, celle en charge de l'environnement sous l'angle nuisances, l'ANPE ; celle en charge de la gestion des ressources naturelles, la DGF et celle en charge des autorisation et des modalités techniques d'exploitation, la Direction des carrières au sein du Ministère de l'Equipement, III) la population limitrophe aux carrières et les autorités locales.

Deux acteurs moteurs se sont déjà dégagés de notre première analyse,

- i. Les cimentiers individuellement et collectivement au sein de leur syndicat avec une importance toutefois capital pour cette dernière structure fédératrice. Le président du Syndicat Monsieur Andréa SALINELLI, lui-même président de la cimenterie CAT dans les environs de Tunis appartenant à un groupe italien ainsi que son secrétaire général Monsieur Salah Mhamdi, deux personnalités très actives et très influente dans le milieu.
- ii. L'administration et plus particulièrement la DGF et l'ANPE qui à travers leurs prérogatives accordent une importance capitale à la question de l'environnement et particulièrement la biodiversité pour ce qui est de la DGF.
- iii. La population et les autorités locales qui pourraient jouer un rôle important de proximité moyennant l'identification des parties les plus impliquées et les plus motivées. D

De cette brève analyse des acteurs et en continuité avec ce que nous avons déjà entrepris, l'acteur moteur dans nos démarches collectives futures se structurera autour du binôme Syndicat des cimentiers/DGF auquel on associerait ponctuellement et en fonction des thématiques certains cimentiers pris individuellement, l'ANPE et certaines parties locales.

5.2.2 Les angles d'attaques du dialogue : Comment sensibiliser, convaincre et motiver l'engagement en faveur de la lutte contre l'érosion de la biodiversité

Les cimentiers affichent un niveau de disponibilité réelle à aborder et traiter des questions relatives à l'environnement d'une manière générale. Ils se sont souvent impliqués dans des processus en relation avec le développement durable à travers particulièrement la charte du développement durable à laquelle ils ont adhéré ainsi que toutes les actions en leur faveur dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. De ce fait leur implication dans un processus de concertation, d'échange et de construction commune en vue d'élaborer un accord volontaire qui les impliqueraient dans la préservation de la biodiversité serait dans l'absolue faisable. Reste toutefois à donner du sens à ce dialogue et surtout de l'adhésion des principaux acteurs.

La démonstration a été toujours l'arme la plus redoutable dans de tels processus. A travers cette approche les cimentiers prendront conscience de l'importance de la problématique de la biodiversité dans le monde d'une manière générale et en Tunisie de manière particulière, pays qui vit une érosion excessive de son capital en

matière de biodiversité. Des séances d'information et de démonstration seront ainsi réservées aux cimentiers pour les sensibiliser aux différentes problématiques dans le domaine et aux enjeux encourus dans ce sens. Aussi et au même niveau, l'approche sera abordée en mettant en évidence la sensibilité croissante des populations et particulièrement de ceux les plus jeunes aux questions de l'environnement et de la biodiversité. Un rapprochement sera de ce fait établi, entre d'une part la contribution des cimentiers au processus de préservation de la biodiversité et d'autre part le souci des populations et des plus jeunes aux questions de l'environnement.

Travailler ainsi pour faire des cimentiers un acteur déterminant et actif qui répond aux aspirations des générations nouvelles en matière de protection de l'environnement et de préservation de la biodiversité.

6 Bilan synthétique des phases 1 et 2

6.1 Introduction

Dans la démarche visant à coconstruire des accords volontaires avec 2 filières de l'économie tunisienne, ce chapitre vise à dresser un bilan synthétique et pragmatique de la phase 1 (synthèse des moteurs d'érosion de la biodiversité et choix des 2 secteurs prioritaires, 2021) et de la phase 2 (préparation des engagements volontaires de la filières eaux conditionnées et des cimenteries, 2022) sous la forme de leçons à tirer et de points d'attention.

Les premiers doivent permettre d'améliorer la démarche pour travailler avec d'autres filières participant à l'érosion de la biodiversité, les seconds peuvent contribuer à faciliter ou renforcer la mise en œuvre des engagements volontaires et de leurs feuilles de route.

6.2 Leçons à tirer de la phase 1 sur l'identification des moteurs d'érosion de la biodiversité en Tunisie

Objectif de la phase

- Réaliser une synthèse bibliographique des données disponibles sur l'état de la biodiversité en Tunisie, les tendances et les facteurs participant à son érosion.
- > Analyser les différents secteurs économiques ayant des effets directs sur les ressources naturelles et la biodiversité.
- Evaluer le poids de chacun dans l'érosion de la biodiversité et les capacités de chaque secteur à évoluer par une modification des pratiques.

Déroulement de la phase

De février 2021 à juillet 2021

Principales leçons à tirer de cette phase

- ➤ Le délai initial des termes de références a sous-estimé le temps nécessaire pour rassembler et synthétiser les informations nécessaires à dresser cet état des lieux de la biodiversité et de l'impact des différents secteurs économiques.
 - Les données ne sont pas centralisées et répartis dans de nombreuses institutions, et universités auxquelles il faut ajouter des données à identifier et recueillir sur Internet.

> Des données dispersées, fragmentaires et rarement récentes sans cadre national assurant un suivi du patrimoine naturel

- Les données sur la biodiversité sont rarement récentes, voire anciennes et fragmentaires ce qui nuit à la construction d'un état des lieux global et à l'évaluation de l'état de conservation de la biodiversité la date de l'étude.
- Il n'existe pas de données de suivi sur les différents groupes de la faune et de la flore au niveau national. Il est donc rare de pouvoir avoir une vision des tendances de l'évolution des écosystèmes, des groupes d'espèces ou des espèces en particulier celles rares, en danger et protégées.
- Les lacunes de connaissances sont actuellement un handicap majeur pour évaluer précisément l'érosion de la biodiversité.

> L'utilisation de la méthode STAR de l'IUCN a permis de clairement visualiser les territoires à enjeux de réduction des pressions et de restauration.

- Cela a également apporté des informations quant aux principales pressions responsables de l'érosion de la biodiversité. Ces informations ont été utiles avec le croisement qui a pu être fait d'information provenant d'autres sources, des personnes rencontrées et de la matrice remplie par les membres du comité de pilotage.
- Il est important de noter cependant certaines des limites de STAR :

- L'analyse n'est concentrée que sur 3 taxons de la liste rouge (oiseaux, amphibiens, mammifères).
- Les espèces marines ne sont pas prises en compte.
- La biodiversité ordinaire n'est pas prise en compte.
- Malgré les difficultés pour la collecte des données, cette synthèse a permis de dresser un premier bilan assez complet des facteurs d'érosion de la biodiversité.
 - Cette base a été utile pour le choix des secteurs utilisés dans la phase 2 et pourra également être une source d'information pour le choix de nouveaux secteurs à prendre en compte pour lutter contre l'érosion de la biodiversité.
- > La caractérisation de l'évolution des secteurs économiques et des filières est un point très important pour bien évaluer leurs effets en fonction de leur dépendance aux ressources naturelles.
 - Bien comprendre la logique et l'intensité de développement des filières sur le territoire (les effets passés sur la biodiversité) et la tendance de développement économique dans le futur (+10 ans) est important pour construire des engagements qui seront en phase avec le développement des secteurs économiques. Ce type d'analyse renseigne également sur les potentialités économiques des filières et leur capacité à s'investir dans cet objectif biodiversité dans le cadre de leur politique RSE (quand elle existe).

Concernant les 2 filières retenues pour la phase 2, il est apparu clairement qu'elles étaient vouées à poursuivre leur développement. La filière des minéraliers répond à une demande croissante de consommation d'eau qui vient palier les déficiences de la distribution d'une eau publique en quantité et qualité. Les cimenteries suivent la tendance de développement de la population et des besoins en infrastructures et équipements. Dans les deux cas, ces 2 filières très liées aux ressources naturelles n'évolueront pas de façon indépendante des phénomènes d'érosion de la biodiversité. Pour rappel, la phase 1 avait définit une typologie de 4 formes d'évolution des filières au regard de leur lien avec les ressources naturelles :

- Type 1: la croissance a été forte et brutale dans le passé (donc essentiel de l'empreinte biodiversité est faîte) et le secteur est en croissance faible actuellement. Exemple: l'aménagement du tourisme littoral
- **Type 2**: La croissance a été faible dans le passé mais il va connaître de forts développements dans le futur. Exemple : certaines filières agricoles
- Type 3: Le secteur a une croissance régulière, par phase. L'empreinte biodiversité est diluée dans le temps, cela peut laisser aux écosystèmes une certaine marge d'adaptation. Par exemple : l'exploitation forestière
- **Type 4**: Le secteur est récent et le développement fort. Par exemple, les énergies renouvelables (photovoltaïque ou éolien).
- Si la méthode STAR a permis d'avoir une première approche géographique qui a pu être également croisée avec la distribution des aires protégées en Tunisie, il aurait été utile de pouvoir approfondir l'analyse géographique des différents secteurs à une échelle plus fine pour caractériser de façon plus précise les territoires impactés et les grands types d'écosystèmes.
 - Etant donné le nombre de jours limités de cette phase et les délais serrés, cela n'a pas été possible. Pour cela, il aurait fallu réduire le temps de recherche de données et de synthèses bibliographique au profit de ces analyses cartographiques. Cela pourrait être fait pour les prochains secteurs économiques qui pourraient être choisis.

- L'analyse diachronique de l'évolution de l'occupation du sol par l'analyse des photos satellites pour qualifier l'érosion de la biodiversité a été pertinente.
 - Cela permet de mesurer l'évolution de l'artificialisation du territoire, la progression/régression de certaines occupations du sol, la fragmentation du territoire et la connectivité des formations naturelles qui persistent, en particulier aux abords des hot spot de biodiversité et des aires protégées. L'utilisation de cette méthode a été riche d'enseignement.
- > L'étude a également montré que l'érosion de la biodiversité trouvait son origine dans le cumul de plusieurs lacunes qui empêchent sa protection :
 - Les lacunes de connaissance ont été soulignées au début de ce chapitre mais auxquelles il faut ajouter une absence de stratégie nationale de recherche sur la biodiversité qui nuit à conduire les efforts de recherches en cohérence avec les enjeux globaux et non pas de façon segmentée entre les différents laboratoires des universités.
 - Les lacunes socio-économiques: chaque secteur économique dépendant des ressources naturelles, suit un développement économique qui n'intègre pas la valeur de la biodiversité en amont de sa stratégie de croissance. De nombreuses communications ont récemment montré l'importance du lien, voire la dépendance, de la biodiversité pour la croissance économique. Le Forum Economique Mondial (2020) a estimé que 44 000 milliards de dollars (50% du PIB mondial) sont fortement ou modérément dépendants de la nature.
 - Les lacunes institutionnelles qui proviennent de la faiblesse des services de l'Etat pour faire respecter les cadres règlementaires. En effet, en dépit du nombre important d'acteurs (divers organismes de développement, des centres de recherche, des ONG, des organisations professionnelles, etc...), impliqués dans la conservation et la gestion de la biodiversité en Tunisie, des difficultés de planification, de coordination et la priorisation entre ces différents acteurs constituent un handicap majeur pour la protection de celle-ci.
 - Les lacunes juridiques qui témoignent de l'insuffisance de la mise en application stricte de l'ensemble de l'arsenal juridique dont dispose l'Etat tunisien. De plus certains textes auraient besoins d'être remis à jour en fonction des enjeux et des exigences de conservation de la biodiversité comme par exemple, les textes sur les études d'impact environnemental et social.
- ➤ La leçon importante à tirer de cette analyse est que si les engagements volontaires viennent combler une des lacunes en induisant des changements de pratiques, ils ne seront pas suffisants si des efforts ne sont pas fait pour combler les autres lacunes de connaissance, d'organisation des institutions et d'application des textes règlementaires.
 - Les engagements volontaires viennent en complément de l'action de l'Etat en faveur de la biodiversité mais ne peuvent se substituer à la bonne application d'une stratégie gouvernementale de protection de son patrimoine naturel.
- > La prise en compte de la biodiversité lors de la préparation des engagements volontaires repose plus sur la transmission d'une conviction que sur une approche scientifique qui, elle sera utile pour la mise en œuvre d'actions efficace.
 - Enfin, il est à noter que les TdR de la phase 1 ont fortement insister sur le caractère scientifique de cette étude. Cependant, comme cela a été constaté, l'importance des lacunes de connaissances sur la biodiversité et la fragmentation des données, ont été un frein important pour atteindre cet objectif « scientifique ». Cette mission visant en premier lieu à sensibiliser des acteurs non familier avec les considérations scientifiques et techniques du patrimoine naturel, il est important de souligner que ce qui compte avant tout pour engager les acteurs dans une démarche d'engagement volontaire, c'est plus l'effort de sensibilisation, de simplification des concept et de conviction qui sont important pour convaincre les acteurs économiques de leur rôle sociétale que les détails scientifiques qui auront leur importance à un autre stade de la démarche, c'est-à-dire au moment de la mise en œuvre d'actions (savoir

cibler les actions sur de véritables enjeux biodiversité) et dans le suivi des effets et des impacts des engagements volontaires. Ce point est également très clairement apparu lors des différents ateliers de la phase 2 avec les 2 filières.

6.3 Leçons à tirer de la phase 2 sur la préparation des engagements volontaires

Objectif de la phase

Préparation des engagements volontaires et des feuilles de route de la filière des eaux naturelles conditionnées et des cimenteries.

Déroulement de la phase

> De décembre 2021 à novembre 2022

❖ Les leçons à tirer

Une méconnaissance de la notion de biodiversité qui nécessite de gagner la confiance et d'être pédagogue avant d'être scientifique

- Ce projet a dévoilé qu'il y a encore une faible connaissance du concept de diversité biologique par les usagers des ressources naturelles des deux filières. Les mesures et les actions pour la préservation de la diversité biologique sont nouvelles pour ces acteurs.
- Une réticence manifeste a caractérisé les premiers entretiens avec les responsables au niveau de chacune des filières. Ils ont manifesté un étonnement par rapport à l'approche qui consiste à les impliquer volontairement dans une démarche de préservation de la biodiversité.

➤ Le dialogue participatif, clé de l'élaboration des accords volontaires dans une approche territoriale

- En effet, chaque acteur va comprendre l'impact de son activité dans la préservation de la biodiversité ainsi que le rôle qu'il peut assurer dans le processus de transformation. Aussi, ce dialogue et diagnostic participatif permis aux différents acteurs lors des focus groupes et ateliers d'échanger des idées sur les bonnes pratiques déjà utilisées et leurs résultats.
- La biodiversité est apparue ainsi et très tôt dans les discussions comme une composante particulière à laquelle il est étrange de consacrer un intérêt particulier. Chose qui est en concordance avec un état d'esprit national qui ne fait pas encore de la biodiversité une priorité dans le domaine de l'environnement par opposition à d'autres aspects jugés plus prioritaires tels que l'eau.

> La démonstration sur la base d'exemples concrets est nécessaire pour s'engager

- C'est à travers la discussion, l'échange sur d'autres expériences existantes que les 2 filières ont commencé graduellement à prêter attention au projet et à commencer même à formuler des propositions et des recommandations en relation avec leurs pratiques dans une dynamique d'interaction avec l'environnement d'une manière générale ainsi qu'avec la biodiversité d'une manière particulière.
- Le projet a manqué de temps et de moyen pour pouvoir aller sur le terrain pour pouvoir présenter des études de cas permettant d'imager clairement

> Les structures professionnelles d'encadrement des cimentiers ainsi que des minéraliers ont constitué un cadre idoine pour les échanges et les discussions avec les parties concernées.

- Les cimentiers ainsi que les minéraliers ont commencé ainsi à donner du sens à la biodiversité et à saisir autant soit peu la relation entre leurs activités et la biodiversité.
- o L'UTICA et l'UTAP sont deux organismes importants qui doivent aussi assurer leurs responsabilités envers la préservation de la biodiversité.
- Le secteur bancaire est un secteur qui doit s'investir de plus en plus dans la conservation de l'environnement et de la biodiversité.

- > Des besoins de sensibilisation et de formation à la biodiversité des sociétés des filières mais également des autres acteurs.
 - Les deux filières ont insisté sur l'utilité à ce stade de perfectionner les connaissances relatives à la biodiversité des sociétés et au niveau de leurs sites d'intervention d'une manière particulière.
 - Ils ont même conditionné leurs interventions futures ainsi que leurs implications par une meilleure maîtrise des problématiques en relation avec leurs activités et la biodiversité; chose qu'ils sont disposés d'acquérir à travers leurs implications dans des projets de démonstration.
 - Un effort de sensibilisation supplémentaire est nécessaire sur l'importance de la préservation de la biodiversité et sur l'utilisation raisonnée de l'eau.
 - Cette mission doit être assurée conjointement par la société civile mais aussi par les Commissariats Régionaux de Développement Agricole qui doivent veiller au suivi régulier et à la formation des agriculteurs sur les bonnes pratiques agricoles et les techniques et activités qui contribuent à la conservation de la biodiversité.
- ➤ Les professionnels dans les deux domaines d'activité manifestent maintenant et à ce stade des négociations une volonté réelle de s'engager dans des dynamiques volontaires de préservation de la biodiversité et de l'environnement.
 - Une volonté qui doit se traduire par une feuille de route basées sur l'amélioration des connaissances, l'apprentissage progressif et l'engagement réel dans des activités de protection de la biodiversité.
- > Dans le cas des minéralier, l'approche territoriale dans la conservation de la biodiversité apparait comme une approche stratégique permettant d'être un levier pour l'amélioration des pratiques des acteurs locaux.
 - L'implication de tous les acteurs concernés ayant un impact négatif, positif ou neutre sur la diversité biologique dans une région donnée est primordiale. Etant donné que les usagers des ressources naturelles dans un même bassin versant exercent et subissent mutuellement les externalités des uns et des autres, il est important qu'ils agissent en tant qu'équipe dans une relation gagnant-gagnant pour la préservation de la biodiversité.
- > Les démarches RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) des entreprises constituent des prémisses d'engagement pour la conservation de la diversité biologique.
 - Les budgets alloués aux politiques RSE permettent de dégager des premiers budgets pour des actions en faveur de la biodiversité ainsi que pour de la formation et sensibilisation interne.
 - Lors des réunions et des focus groupes qui ont été faits dans le cadre de ce projet, on a constaté que les industriels qui sont en avance en termes de protection de l'environnement (réduction de l'empreinte carbone, la réduction de l'utilisation du plastique par les bouchons short-neck, le don et la réutilisation des eaux minérales usées aux agriculteurs du même territoire, etc.) sont plus sensibles à s'engager sur les questions de la biodiversité.
- ➤ L'importance de la création d'un réseau d'échange national voir même international pour capitaliser sur les expériences déjà existantes.

 Ce réseau permettra l'échange sur les bonnes pratiques et les activités de préservations de l'environnement, en faveur de la biodiversité ou de la lutte contre le changement climatique.

➤Cette initiative a révélé qu'il y a une urgence de renforcer et mettre à jour le cadre juridique juridiques (des études d'impact sur l'environnement, le code des eaux) pour mieux intégrer les enjeux biodiversité.

7 Conclusion

3



Etape « scientifique » sur l'état de la biodiversité

Choix des filières
Phase de dialogue

Phase de dialogue, de concertation et d'explication

Co-construction des engagements volontaires Signature des engagements

7.2 Etape « scientifique » sur l'état de la biodiversité

- Impossibilité de faire un état réel et à jour de l'état de la biodiversité par manque de données à jour et organisées
- Très difficile d'avoir des tendances évolutives des espèces (faune ou flore) et simplement possible pour certains écosystèmes (zones humides, forêts par exemple)
- Au-delà de l'organisation des données grâce à une base de données et une plateforme partagée, il se pose la question d'un suivi régulier sur le terrain pour faire des observations et collecter des données.
- Un état des lieux exhaustifs des filières économiques ... mais les priorités sont connues :
 l'érosion de la biodiversité à ses premières sources dans la gestion non durable des ressources naturelles.
- Agir sur une filière, c'est bien, mais la biodiversité doit s'approcher au niveau territoriales et transversales pour avoir un réel effet.
- La lutte contre l'érosion de la biodiversité doit s'ancrer dans le développement de bonnes pratiques, durables, appropriées par les acteurs et sur le long terme ... les conditions économiques, la capacité de changement et à se remettre en question sont fondamentales.
- L'étape 1 est restée à une échelle très macro et globalisante qui n'est pas la plus pédagogique et la plus facile à appréhender par les acteurs pour se sentir totalement concernés
- Dans ce type d'approche pour sensibiliser des acteurs économiques pour qui la biodiversité n'est pas leur quotidien, une approche « terrain », par études de cas et par exemples concrets seraient plus pertinentes.

- Être moins « scientifique » mais plus pédagogue et concret pour démarrer la phase de dialogue beaucoup plus en amont, en incluant un plus large panel d'acteurs et en particulier les acteurs du terrain au niveau régional.
- Avoir une approche par territoire à enjeu (en lien par exemple avec les aires protégées, Parcs nationaux et réserves naturelles) pour identifier les filières impactantes et communes à plusieurs territoires pour rechercher un effet plus large.

7.3 Etape du choix des filières et de la phase de dialogue, de concertation et d'explication

- Au-delà de l'impact des filières sur la biodiversité, la capacité d'évolution d'une filière est le critère fondamental pour entamer une démarche d'accompagnement vers l'évolution des pratiques.
- C'est une phase d'accompagnement au changement ... humainement forcément compliquée (résistance), dans un contexte économique qui est souvent un frein et face à une absence de pression de la société mais dans un contexte d'émergence de la RSE.
- Accompagner le changement en faveur de la biodiversité demande d'être un spécialiste de la biodiversité mais surtout d'être capable d'intégrer les freins et difficultés du secteur. Il faut apprendre à parler le même langage. C'est avant tout un exercice de communication.
- Conduire un changement des pratiques, c'est accompagner la filière dans plusieurs phases de dialogue qui nécessitent compréhension, écoute et pédagogie :
 - o Une phase d'interrogation : suis-je vraiment concernée par ce changement ?
 - O Une phase de refus : je fais déjà beaucoup, voir tout très bien, pourquoi changer ...
 - Une phase de marchandage et de négociation,
 - Une phase de « peur » et prise de conscience de la sortie de la zone de confort (nostalgie),
 - o Et enfin une phase d'acceptation (signature) et d'intégration (mise en œuvre).

7.4 Etape de Co-construction des engagements volontaires et de signature des accords volontaires

- C'est une étape majeure où on passe de la phase d'explication / pourquoi il faut prendre en compte la biodiversité à la phase d'opérationnalisation / comment prendre en compte la biodiversité.
- Le dialogue est donc fondamental pour parvenir à la préparation d'un engagement réaliste et à son appropriation. Cela demande donc du temps.
- Dans la préparation : important d'être en lien avec le terrain pour bien visualiser les enjeux (autant biodiversité que côté filière) et être le plus réaliste possible.
- Enfin, la signature, est un point d'aboutissement où tout le monde s'est focalisé sur cet objectif ... attention au risque de dépression à la suite de toute cette énergie dépensée!
- Mais il faut surtout considérer que la signature est au contraire un point de départ qui va demander d'accompagner les filières dans l'intégration et l'opérationnalisation du changement.
- Il est donc important de passer rapidement à cette nouvelle étape pour éviter une démobilisation ... Urgent donc d'identifier les moyens financiers et humains (task force) pour démarrer les tâches de formation/sensibilisation et les tâches techniques (bonnes pratiques).

8 ANNEXES

Annexe 1 : Liste des acteurs interviewés de la filière eaux minérales

Personnes interviewées	Organisme- Affiliation
Abdellaoui Thameur	MARHP, Ministère de l'agriculture, des ressources
	hydrauliques et de la pêche (Cabinet)
Nadia Ajala	MARHP (BIRH)
Ikram Moujbani	ONTH, Office national du thermalisme et de
Fadhel Htira	l'hydrauthérapie ONTH
Samira Nefzi	
Samira Neizi	OTEDD, Office tunisien de l'environnement et du développement durable
Saber Koumaiti	CRDA, commissariat régional de développement
	agricole Kef
El Amine Erezgui	CRDA Kef
Jbira Noomen	CRDA Kairouan
Ilahi Mohamed	CRDA Kairouan
Houda Ammar	CRDA Zaghouan (Cellule GDA)
Oueslati Lotfi	CRDA Zaghouan
Abderrazzek Amri	CRDA Sidi Bouzid
Aziz Baccouche	UTICA/SOSTEM
Turki mohamed	Pristine
Imen Theleiji	Pristine
Walid Ben Aziza	SOSTEM
Camargo Eliezer	AAG
Leurent Constantin	ATAE
Jamila Bouayed	ATVS
Saoussen Fatnassi	APNEK
Nacef Mohamed Lotfi	AED
Bahri Selma	ADAS
Mechergui Tijani	ADAS
Abdelmajid Dabbar	Tunisie Ecologie
Kefi Rawa	RET
Abidi Abdelhamid	INSAF KEF

Annexe 2 : Programme et conduite des Focus groupes

Focus Groupe : Société Civile

Programme

Date 16 Juin 2022

9h-9h30 Mot de Bienvenue, Présentation du projet et des objectifs du meeting

9h30- 11h <u>Interviews</u>

11h-11h30 Activités (Compléter les deux tableaux : Relation acteurs & Ressources acteurs)

11h30-12h Mot de la Fin

Interview

- 1) Pourquoi avez-vous choisi de vous engager dans ce domaine?
- 2) Comment qualifieriez-vous l'état actuel de la biodiversité et des ressources naturelles dans le pays ?
- 3) A quel point pensez-vous que la société civile a un poids aujourd'hui pour influencer, mobiliser et engager les acteurs publics et privés
- 4) Quel impact tangible de la société civile /GDA pourriez-vous citer
- 5) Quels sont les acteurs qui peuvent jouer un rôle pour améliorer la situation et quel rôle peuvent-ils jouer ?
- 6) D'après vous quels sont les défis majeurs et urgents à relever pour ralentir la dégradation de la biodiversité/ressources en eaux et pour assurer une meilleure conservation
- 7) Sur une échelle de 10 à quel point pensez-vous que les acteurs privés sont réceptifs et collaboratif. Pourquoi ?
- 8) Sur une échelle de 10 à quel point pensez-vous que les acteurs publics sont réceptifs à vos doléances, Pourquoi ?
- 9) Si vous aviez le pouvoir, que feriez-vous et comment appréhenderiez-vous cette question de la conservation de la biodiversité
- 10) Auriez-vous des idées et des propositions de RSE pour les minéraliers ?
- 11) Seriez-vous intéressés de vous engager dans des partenariats ?

Questions de la fin

- Que pensez-vous du projet ?
- Seriez-vous prédisposé à y contribuer ?
- Si oui comment?

Focus groupe : Acteur public

Programme

Date 17 Juin 2022

9h-9h30	Mot de Bienvenue et Introduction et Objectifs du meeting
9h30- 10h45	1er round Interviews
10h45-11h	Présentation « Exemples de Bonnes Pratiques »
11h-11h45	2 ^{ème} round d'Interviews
11h45-12h	Activités (Compléter les deux tableaux : tableau relation acteurs & Ressources acteurs)

11h30-12h

Question de la fin

Mot de la Fin

Questions à poser par le Modérateur

1er Round

• Réponses par écrit aux questions

- > Selon vous quel est l'état actuel de la biodiversité et des ressources naturelles (notamment l'eau) en termes qualitatif ? et en termes quantitatif ?
 - Pourriez-vous attribuer un score sur 5, allant de : 1 en très bon état, à : 5 état totalement dégradé.
- > Selon vous quelles sont les activités dans un territoire donné (à préciser) qui ont le plus fort impact ? impact de restauration/protection vs impact de dégradation/épuisement ?
- Comment estimez-vous le degré de la sensibilité des différentes parties prenantes (acteur économique en particulier : agriculteur, industriel, ou autre) quant à leur responsabilité environnementale/ pression exercée sur la biodiversité ?
 - Pourriez-vous attribuer un score de 1 à 5 pour chaque acteurs cité (1 : très sensible, 5 : pas du tout sensible)

Question de conversation en groupe

- > Comment expliquez-vous la résistance des acteurs quant aux initiatives/efforts de conservation ?
- > Sur le plan opérationnel et dans la pratique de vos fonctions et activités, quelle est la réelle marge de manœuvre dont vous disposez pour soutenir les efforts de conservation de la biodiversité/ ressources naturelles (notamment eau) ?
- Quelles est votre perception du rôle /importance/influence/pouvoir des autres acteurs dans un territoire donné. En cas de problème à qui s'adresser ?

2eme Round

- Quels sont les Projets du gouvernement/ programmes/ stratégies/ réformes institutionnelles pour la protection et la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles (notamment l'eau) ?
- > Serait-il possible de citer une réussite, un défi et une bonne pratique qui vous ont marqué ou que vous avez expérimenté au cours des dernières années ?
 - Questions de la fin (AP)

Quels sont les leviers du changement selon vous ? Serait-il possible d'identifier des alliés et des porteurs de projets de changement ?

Focus groupe: Industriels

Programme

_			
Date	17	luin	2022

13h30-14h00	Mot de Bienvenue et Introduction et Objectifs du meeting
14h00- 15h00	1 ^{er} round Interviews
15h00-15h45	Présentation « Exemples de Bonnes Pratiques »
15h45-16h15	2 ^{ème} round d'Interviews
16h15-16h45	Activités (Compléter les deux tableaux : <u>tableau relation acteurs</u> & <u>Ressources acteurs</u>)
16h45-17h	Question de la fin & Mot de la Fin

Questions à poser par le Modérateur

1er Round

- > Comment voyez- vous aujourd'hui le secteur en Tunisie, quels sont les défis auxquels vous faites face (défis règlementaires, défis opérationnels, défis de rareté des ressources ?
- > Selon vous qu'est ce qu'il faut changer pour assurer et garantir la durabilité de votre activité ?
- Le tunisien est un grand consommateur d'eau minérale, sur quel critère estimez-vous qu'il base son choix ?
- Comment votre marque se différentie des autres ? quelles sont vos valeurs ? comment pouvez-vous caractériser votre image de marque ?
- ➤ Pensez-vous que la biodiversité et les ressources naturelles notamment l'eau- dans le territoire où vous exercez votre activité sont durables/ en bon état ou sont plutôt dégradés et menacés ?
- Quelle opinion portez-vous sur l'évolution future de cet état ? pensez-vous que votre activité contribue à cet état ?
- Pensez-vous que la biodiversité et les ressources sont bien gérées ?
- Pourriez-vous identifier les acteurs qui peuvent freiner ou promouvoir le développement de votre activité ?
- En cas de problème/conflit avec un autre intervenant dans le territoire de votre activité à qui vous vous adressez ?

2eme Round

- > Avez-vous un programme RSE ? Si non, Seriez-vous motivés à développer un plan RSE ?
- > Comment souhaiteriez-vous être appuyés pour atténuer l'impact sur la biodiversité ?
- Est-ce que vous avez entrepris certaines initiatives, actions ou encore expériences en vue de contribuer à baisser la pression sur la biodiversité et ressources naturelles dans le territoire de votre activité ?
- Quels sont les leviers du changement selon vous ? Serait-il possible d'identifier des alliés et des porteurs de projets de changement ?

Questions de la fin (AI)

1) Dans quelles valeurs vous reconnaissez-vous ? Les classer par ordre d'importance (Numéroter les propositions de 1 - la moins importante - à 5 - la plus importante).

	1	2	3	4	5
Respect d'autrui					
Respect des lois					
Responsabilité					
Tolérance					
Honnêteté					
Efficacité					

2) A vos yeux, quelle définition correspond le mieux au concept d'éthique ?

- Ensemble des règles et préceptes relatifs à la conduite et à l'action humaine.
- Ensemble de valeurs qui définissent le bien, le juste et par lequel l'individu se rend compte par luimême, de ce qui le fait exister et agir.
- L'éthique suggère ce qui est souhaitable et condamne ce qui ne doit pas se faire.

Relations entre acteurs

Liste	Type de Relation						
Parties prenantes	Relation formelle (commandement/ hiérarchie)	Arrangement contractuel	Échanges ressources	Échanges Informations	-	Concurrence sur l'usage/externalité	Autre (Spécifier svp)

Ressources des acteurs

Ressources	Pas du tout	un peu	Beaucoup	Si oui précisez svp
Capacité à impliquer d'autres acteurs				
Représentativité d'une catégorie spécifique				
Engagement dans les activités de la société civile locale				
Capacité à activer le changement social				
Reconnaissance par les institutions locales et les citoyens				
Capacité à contribuer en tant que sponsor				
Capacité d'influencer l'allocation des ressources				
Capacité à accéder aux ressources externes				
Capacité à fournir un soutien en nature				
Influencer le marché du travail				
Connaissances/compétences appropriées dans le projet				
Conscience et propension au changement				
Capacité à s'engager dans le débat public				
Compétences en communication dans différents médias				
Bon accès aux lieux publics				

Les bonnes pratiques pour préserver les ressources en eau et la biodiversité







Villavicencio

Association pour la protection de l'impluvium de l'eau minérale d'Evian

Un partenariat public-privé: la Société des Eaux

- d'Evian
- 13 communes concernées par la ressource Evian (le maire)

Un partenariat public-privé:

- la Source EMN Badoit
- les communes de Chamboeuf, Saint-Galmier et Saint-Médard-en-Forez (élus)



BIODEV2030

Protection des milieux naturels

-Sensibilisation et formation de la société civile (programme pédagogique dans les écoldes habitants et jardiniers) sur la biodiversité et les techniques de jardinage biologique dans les

espaces verts communs (désherbage mécanique, compostage...) .

APIEME: charte régionale « Objectif zéro pesticide dans nos villages » entre 7 communes.



Implication active des agriculteurs

- Accompagnement technique et financier des agriculteurs présents sur l'impluvium dans une conversion progressive vers des pratiques agronomiques respectueuses des sols et des ressources en eau et économiquement efficientes (agriculture biologique, régénératrice, permaculture)



Exemple:

*Maroc et Mexique: une augmentation de 15 % du ratio de biofertilisants et une réduction de 15 % de l'utilisation de pesticides.

Cela a permis une réduction du ruissellement des engrais dans les eaux souterraines et de surface avec une augmentation moyenne de 30 % du revenu net.

*Evian: Construction d'un méthaniseur qui transforme les effluents d'élevage et les déchets organiques des agriculteurs en biogaz pour 1 200 habitants de la ville d'Évian, et en compost organique pour fertiliser les terres locales. 63% de la surface agricole du bassin versant utilise aujourd'hui des engrais biologiques, soit 35 km2.



Aménagement raisonné des communes

-Soutien financier des programmes d'amélioration des réseaux d'assainissements sur le territoire

BIODEV2030



> Réduction de la consommation d'eau en assurant une grande qualité des eaux rejetée afin d'augmenter la circularité de l'eau dans l'unité de production (surtout dans les zones à haut risque de stress hydrique):

Norme interne Danone Clean Water Standard : garantir la qualité de l'eau en aval des sites de production



Exemples:



Belgique: Projet Waterless s'inscrit dans le cadre du programme « Zero Impac Operations »: Récupération des eaux usées, double filtration et réutilisation dans les processus de fabrication: réintégration de 75% de l'eau dans les opération

Mexique : La marque Bonafont: don d'eau rejetée propre traitée à des utilisateurs voisins après vérification sanitaire et physicochimique: renforcer les alliances entre les utilisateurs de l'aquifère et de réduire la pression sur les ressources en eau. En 2019, près de 300 000 m3 d'eau ont été fournis à une entreprise voisine



BIODEV2030 ambition pour la biodiversité

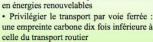


➤Réduction de l'empreinte carbone

Depuis 2020



Des sites d'embouteillage 100% alimentés





·Généralisation progressive du PET recyclé dans les bouteilles d'eau

- ·L'allégement du poids des bouteilles
- Formats familiaux (8L): réduction de 75% de la quantité de plastique nécessaire à sa production
- Développement de nouveaux usages et modes de consommation (consigne/vrac...)



BIODEV2030



Démarche collaborative vers le « zéro pesticide »:

- -partenariats public-privé (Programme ECO Broye)
- Elaboration d'un cahier des charges pour lequel l'agriculteur
- s'engage sur 18 ou 30 ans.



Comment?

- ✓ désherbage thermique des parcs, des espaces verts ou des voies ferrées
- ✓ la lutte biologique contre les nuisibles (usage de coccinelles contre les pucerons, plantation de plus de 40 kms de haies)
- ✓ sensibilisation au jardinage au naturel pour les habitants ✓ compostage des matières issues des élevages
- √réintroduction de la culture des plantes fourragères à la fois source d'alimentation pour le bétail et clé dans l'amélioration de la qualité des sols (pouvoir filtrant important)



le territoire de VITTEL bénéficie de la labellisation biodiversité Biodiversity Progress© délivrée par Bureau Veritas, organisme de certification mondialement reconnu.



▶Préserver la ressource en eau:

gestion responsable et optimisation des prélèvements surtout dans les zones à haut risque de stress hydrique

La norme AWS International Water Stewardship Standard est le premier standard à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion durable de l'eau à l'échelle mondiale.

Vittel: certifié AWS en 2018



BIODEV2030 ambition pour la b





Mise en place d'une coopération de 60 agriculteurs et 3 communes

- -120 Ha de zone zéro pesticide

- -plantation de 30 anciennes variétés d'arbres fruitiers, pour promouvoir la biodiversité
 500'000 abeilles dans la zone protégée
 3'000 tonnes de CO₂ économisées, soit 20 millions de kilomètres parcourus en voiture

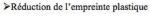


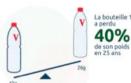
« L'industrie et la protection de l'environnement ne sont plus contradictoires »

BIODEV2030 am

CLICK TO ADD TITLE













BIODEV2030 ambition pour la biodiversité



Une eau de qualité commence par une terre préservée, premier écrin dans lequel elle s'infiltre avant de se minéraliser au contact des roches.

Plus la terre est riche en espèces animales et végétales, plus son pouvoir filtrant et purifiant sur l'eau qui la t r a v e r s e e s t f o r t .



Annexe 3 : Liste des entretiens de la filière ciment

Prénoms et Nom	Fonction	Institution	Date
Salah Mhamdi	Directeur Exécutif du syndicat des cimentiers au sein de l'UTICA	UTICA	19 avril 22
Andreas SALINELLI	Président du syndicat des cimentiers au sein de l'UTICA et PDG de la cimenterie CAT.	UTICA/CAT	19 avril 22
Mohamed Tayech	Directeur technique de la cimenterie de Jebel Oust CJO	CJO	29 avril 22
Wassim Chiha	Directeur des études de dépollution	ANPE	26 avril 22
Imen Karoui	Directrice des études d'impact sur l'environnement	ANPE	26 avril 22
Abdel Moula Ben Amor	Représentant de l'ANPE à la Commission Consultative des carrières	ANPE	26 avril 22
Mohamed Ali Ben Temesk	Directeur de l'environnement naturel	Ministère de l'environnement	27 avril 22
Hatem Belgacem	Sous-Directeur à la Direction de l'environnement naturel	Ministère de l'environnement	27 avril 22
Samia Hlel Kchouk	Chef de service à la Direction de l'environnement naturel	Ministère de l'environnement	27 avril 22
Abdessalem Hammami	Sous-Directeur, représentant du ministère de l'environnement à la Commission Consultative des carrières	Ministère de l'environnement	27 avril 22

Annexe 4 : Cadre des entretiens menées dans la filière ciment

- 1. L'identité de l'intervenant, ses activités et ses missions et particulièrement celles en relation avec l'environnement et la biodiversité avec un focus sur la relation carrières/biodiversité.
- 2. Politiques et stratégies de sauvegarde de la biodiversité développées par l'institution à laquelle appartient l'intervenant.
- 3. Niveau de connaissance de l'intervenant et son institution des problématiques majeures relatives à la biodiversité et particulièrement celles en relation avec les carrières.
- 4. Niveau d'application de la législation en matière de protection de la biodiversité
- 5. Moyens mis en œuvre pour la sauvegarde de la biodiversité, financiers et autres.
- 6. Intérêt et Influence de l'intervenant et son institution dans l'élaboration des engagements en faveur de la biodiversité, existence de politique RSE, de certification environnementale, etc.
- 7. Pratiques significatives menées dans le domaine de la biodiversité.